

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle du Conseil
d'administration**

Rome, 3–6 juin 2013

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2013/6-A/1
2 mai 2013
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2012

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

| | | |
|---|---------------|-------------------|
| Sous-Directeur exécutif et Directeur financier, RM*: | M. M. Juneja | tél.: 066513-2885 |
| Directeur, RMF**: | M. S. O'Brien | tél.: 066513-2682 |
| Directrice, RMFFG***: | Mme T. Tropea | tél.: 066513-2426 |

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645/2558).

* Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

** Division des finances et de la trésorerie

*** Sous-Division de la comptabilité générale

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-------------|
| <u>Présentation</u> | 4 |
| <u>PROJET DE DÉCISION</u> | 5 |
| <u>SECTION I</u> | 7 |
| • <u>Déclaration de la Directrice exécutive</u> | 7 |
| • <u>Déclaration sur le contrôle interne</u> | 17 |
| • <u>État I</u> | 22 |
| • <u>État II</u> | 23 |
| • <u>État III</u> | 24 |
| • <u>État IV</u> | 25 |
| • <u>État V</u> | 26 |
| • <u>Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2012</u> | 27 |
| • <u>ANNEXE I</u> | 73 |
| <u>SECTION II</u> | 75 |
| • <u>Lettre d'accompagnement du Rapport du Commissaire aux comptes</u> | 76 |
| • <u>Rapport du Commissaire aux comptes</u> | 77 |
| • <u>Rapport du Commissaire aux comptes sur les États financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos en décembre 2012</u> | 80 |
| • <u>Annexe</u> | 100 |
| <u>Liste des sigles utilisés dans le présent document</u> | 103 |

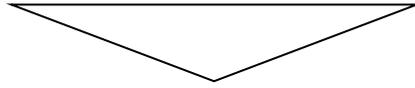
Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2012, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les États financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2013/6-H/1).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil:

- i) approuve les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2012, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 632 889 dollars É.-U. pour l'exercice 2012 au titre de pertes de numéraire passé en charges et d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2012 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les États financiers de 2012, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

Résumé

2. L'année 2012 a de nouveau été difficile pour le PAM, ses donateurs et ses bénéficiaires. Alors que près de 870 millions d'êtres humains continuent de souffrir de la faim, de l'instabilité des prix des produits alimentaires et des carburants et de l'aggravation des tensions sociales et des troubles politiques, le PAM est plus nécessaire et utile que jamais.
3. Tout au long de l'année 2012, le PAM a continué de s'attacher à faire face à l'évolution des besoins en fournissant les outils et les aliments appropriés au bon endroit et au bon moment. En dépit d'une conjoncture financière extrêmement difficile, il a pu compter une fois de plus sur le ferme appui des donateurs, dont les contributions se sont élevées à 4 044,3 millions de dollars, ce qui lui a permis de poursuivre son travail d'assistance aux bénéficiaires tout en affrontant des situations d'urgence au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, et en répondant aux besoins des populations victimes de la crise qui se poursuit en République arabe syrienne.
4. Comme il le faisait déjà auparavant, le PAM a continué d'opérer dans le cadre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), qui prévoient que les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées à la réception, pour les biens et services, ou à la livraison, pour les produits alimentaires. Il existe donc inévitablement un décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ainsi, pour l'exercice 2012, les ressources disponibles correspondent aux soldes des fonds à la fin de l'exercice 2011 et aux nouvelles contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2012. Par conséquent, selon que le PAM utilise le solde de ses fonds, ou au contraire le reconstitue, il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice.

Résultats financiers de l'exercice 2012

5. Le montant total des produits s'est élevé à 4 211,4 millions de dollars, en hausse de 475,3 millions de dollars, soit 13 pour cent, par rapport au montant de 3 736,1 millions de dollars enregistré en 2011. Ce montant total se décompose comme suit:
 - contributions en espèces et en nature: 4 044,3 millions de dollars;
 - écarts de change: 42,6 millions de dollars;
 - rendement des placements: 24,0 millions de dollars; et
 - autres produits: 100,5 millions de dollars.
6. Les charges du PAM se sont chiffrées à 4 395,7 millions de dollars, en hausse de 378,9 millions de dollars, soit 9 pour cent, par rapport à 2011. Le volume des produits alimentaires distribués pendant l'exercice a diminué de 0,2 million de tonnes, passant de 3,8 millions de tonnes en 2011 à 3,6 millions de tonnes en 2012, ce qui représente une baisse de 5 pour cent. Malgré cela, la valeur des produits alimentaires distribués a augmenté de 10 pour cent du fait de la hausse de leur prix moyen.
7. En 2012, l'exercice s'est soldé par un déficit des produits sur les charges de 184,3 millions de dollars, à comparer à un déficit de 280,7 millions de dollars en 2011. Cette évolution résulte des facteurs suivants:
 - une augmentation de 447,8 millions de dollars du produit des contributions, qui est passé de 3 596,5 millions de dollars en 2011 à 4 044,3 millions de dollars en 2012;
 - une augmentation de 378,9 millions de dollars des dépenses totales de l'exercice, qui sont passées de 4 016,8 millions de dollars en 2011 à 4 395,7 millions de dollars en 2012, essentiellement du fait de l'augmentation du coût des produits alimentaires et de leur distribution, ainsi que de l'essor des activités de distribution de transferts monétaires et de bons (dont le montant total est passé de 120,7 millions de dollars en 2011 à 191,8 millions de dollars en 2012);
 - une augmentation nette de 27,5 millions de dollars des autres éléments de revenu, résultant d'un gain de change de 43,1 millions de dollars, d'une diminution de 3,5 millions de dollars du rendement des placements et d'une baisse de 12,1 millions de dollars des autres produits.

Situation financière à la fin de l'exercice 2012

8. Au 31 décembre 2012, les soldes des fonds et les réserves du PAM se montaient au total à 3 624,3 millions de dollars, dont 2 635,8 millions de dollars au titre des projets du Programme, soit environ six mois d'activités opérationnelles (sept mois en 2011). Le reste correspond aux soldes cumulés du Fonds général, des comptes spéciaux, des réserves, des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale.
9. Le montant total de la trésorerie et des placements à court terme a diminué de 381,9 millions de dollars, soit 23 pour cent, tombant de 1 655,9 millions de dollars en 2011 à 1 274,0 millions de dollars en 2012. Cette baisse tient essentiellement aux sorties de trésorerie liées à l'accroissement des activités opérationnelles, au transfert de liquidités vers des placements à long terme et à l'acquisition de biens d'équipement.

10. La trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 847,1 millions de dollars, représentent deux à trois mois d'activités opérationnelles, contre trois à quatre mois en 2011.
11. Par rapport à 2011, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM à la fin de l'exercice 2012 avait baissé de 64,2 millions de dollars, soit 9 pour cent, en raison principalement de la diminution des volumes — 1,1 million de tonnes à la fin de 2012, contre 1,2 million de tonnes à la fin de 2011, soit une baisse de 8 pour cent.
12. Sur la base du montant projeté des ressources requises aux fins des opérations retenu dans le Plan de gestion pour 2013-2015, ce stock de 1,1 million de tonnes de produits alimentaires représente trois mois d'activités opérationnelles.

Analyse budgétaire

Base d'établissement du budget

13. Aux fins du budget, les coûts directs afférents aux projets et les coûts indirects (le budget administratif et d'appui aux programmes [AAP]), qui figurent sur l'"*État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs*" (*État V*), sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion (2012–2014). Le Plan de gestion correspond au montant total des coûts directs et indirects approuvés par le Conseil ou en vertu des pouvoirs qu'il a délégués, et il est globalement fondé sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir d'avances au titre des mécanismes de préfinancement. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects deviennent disponibles lorsque le Plan de gestion est approuvé.
14. Le programme de travail prévu dans le Plan de gestion initial (2012–2014), soumis au Conseil en novembre 2011, se montait au total à 5 096,0 millions de dollars pour l'année 2012. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial" de l'*État financier V*. À la fin de 2012, le programme de travail s'était accru sous l'effet de l'augmentation des besoins au titre des projets, principalement en raison des opérations d'urgence menées au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, au Soudan du Sud, au Pakistan et dans les pays touchés par les événements du printemps arabe. Il s'établissait alors à 6 622,5 millions de dollars, soit une augmentation de 1 526,5 millions de dollars (30 pour cent); ce montant apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'*État financier V*.

Utilisation des ressources budgétaires

15. Il importe de noter que les ressources que le PAM peut utiliser proviennent soit des contributions destinées à des projets approuvés, au moment où elles sont confirmées, soit d'avances obtenues au titre des dispositifs de préfinancement ou encore de fonds mis à disposition pour financer des achats stratégiques dans le cadre du mécanisme d'achat anticipé. L'utilisation des ressources budgétaires au cours de l'exercice dépend donc du montant, de la date de confirmation et de la prévisibilité des contributions, ainsi que des difficultés propres aux opérations. En 2012, le budget final du PAM pour les coûts directs s'est établi à 6 351,1 millions de dollars et il a été utilisé à hauteur de 60 pour cent, du fait de ces diverses contraintes.

16. Ce taux d'utilisation se décline comme suit entre les différentes catégories de coûts:
 - produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes: 59 pour cent;
 - transferts monétaires et bons, et COD connexes: 55 pour cent;
 - augmentation des capacités: 62 pour cent;
 - coûts d'appui directs (CAD): 68 pour cent.
17. L'amplification des programmes de transferts monétaires et de bons est de loin l'initiative opérationnelle la plus importante et la plus significative que le PAM ait prise ces dernières années. En 2012, les transferts monétaires et les bons ont représenté 5,0 pour cent du budget initial, 6,1 pour cent du budget final, et 5,5 pour cent des montants effectifs, ce qui montre que l'effort d'investissement réalisé jusqu'ici dans ce domaine porte ses fruits. Les transferts monétaires et les bons, avec les COD connexes, affichent le taux d'utilisation le plus bas (55 pour cent) de toutes les catégories de coûts, non loin malgré tout de la moyenne calculée pour l'ensemble des coûts directs afférents aux projets (60 pour cent). Outre les difficultés de financement, ce faible degré d'utilisation des ressources budgétaires s'explique en grande partie par la nature des activités de démarrage, dans la mesure où la mise en place des procédures, des systèmes et des partenariats prend du temps. De plus, les programmes de transferts monétaires et de bons exigent un environnement plus sûr et des marchés plus stables que la distribution de produits alimentaires; or, dans certains pays, il est apparu que ces conditions ne pourraient pas être réunies comme prévu, et que la distribution de produits alimentaires était donc l'outil le plus approprié pour répondre aux besoins.
18. La catégorie des coûts d'appui directs est celle qui enregistre le taux d'utilisation le plus élevé (68 pour cent), ce qui s'explique par le décalage temporel qui s'est produit, dans le cas de plusieurs opérations de grande envergure, entre la contraction des ressources et le redimensionnement des structures de soutien du bureau de pays. Bien que le niveau des contributions soit resté à peu près le même au cours des quatre dernières années, certains bureaux de grande taille, qui ont un volume important de frais fixes et de dépenses incompressibles liées au personnel, aux locaux et à la sécurité, ont vu leurs moyens diminuer sensiblement en 2012, au point de rendre nécessaire un plan ordonné de réduction des coûts. Il est intéressant de noter à cet égard que les coûts d'appui directs ont représenté 13,6 pour cent du montant effectif des coûts directs afférents aux projets, alors que leur part avait atteint 14,6 pour cent en 2011 et 14,4 pour cent en 2010.
19. Le montant des coûts indirects initialement prévu au budget AAP de l'exercice 2012 a été ramené de 272,2 millions de dollars à 271,4 millions de dollars. Le budget AAP final comprenait 249,1 millions de dollars au titre des dépenses AAP ordinaires et 22,3 millions de dollars au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités.
20. Au 31 décembre 2012, 99 pour cent des ressources du budget AAP ordinaire finalement approuvé pour l'exercice avaient été utilisés.
21. Au 31 décembre 2012, 96 pour cent des crédits finalement approuvés au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités avaient été utilisés.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'OBLIGATION REDDITIONNELLE

22. Aux termes de l'article 12.1 du Règlement financier, le PAM est tenu de faire en sorte que ses contrôles internes tiennent compte des meilleures pratiques en vigueur. En juin 2009, le PAM s'est engagé à étudier la possibilité d'adopter et d'appliquer les meilleures pratiques préconisées en la matière par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO)¹.
23. Ce travail a été engagé dans le cadre de l'initiative de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle, dont le financement a pris fin en décembre 2012. Il est apparu clairement dès le départ:
- i) que le PAM avait déjà mis en place tous les éléments essentiels d'un système efficace de contrôle interne, mais que ceux-ci pouvaient être améliorés; et
 - ii) que le succès de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les résultats et la gestion des risques était une condition préalable au renforcement de la qualité du contrôle interne.
24. L'initiative de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle a permis d'apporter plusieurs améliorations significatives au système de contrôle interne du PAM:
- Un nouveau Cadre de contrôle interne a été établi en 2011, en prenant en considération l'avis du Commissaire aux comptes, des auditeurs internes et du Comité d'audit. Ce cadre reprend les cinq grandes composantes définies par le COSO – environnement interne, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication, et suivi – et pose 22 principes inspirés des meilleures pratiques.
 - Une série de documents d'orientation ont été préparés afin d'aider les responsables à mettre en œuvre ce nouveau cadre de contrôle interne. Ces documents comprennent un guide totalement inédit du contrôle interne à l'usage des responsables; un guide de survie à l'intention des responsables des petits bureaux; un ensemble de questionnaires d'autoévaluation du contrôle interne; et d'autres instructions relatives à la mise en œuvre de la gestion des risques et des résultats.
 - Le Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle a assuré des formations et fourni un appui direct pour la révision des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans un certain nombre de bureaux de pays (particulièrement les plus importants), de bureaux régionaux et de divisions du Siège.
 - Le Secrétariat veille à maintenir l'attention de la direction sur l'application effective des recommandations des organes de contrôle internes et externes et rend compte à intervalles réguliers au Comité d'audit du PAM du nombre et de la nature des recommandations non encore appliquées ainsi que des mesures engagées pour pallier les principaux risques.

¹ Le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway a été créé à l'initiative de cinq organismes privés de comptabilité et d'audit dans le but d'animer la réflexion pour élaborer des référentiels et des directives en matière de gestion des risques institutionnels, de contrôle interne et de prévention de la fraude.

- Un nouveau Manuel de gestion des ressources financières a été publié en 2012, et le PAM va mettre la dernière main à son propre Manuel des ressources humaines, qui sera mis à la disposition de l'ensemble du personnel en 2013.
 - Tous les hauts responsables sans exception fournissent désormais au Directeur exécutif (par l'intermédiaire du cadre des responsabilités internes du PAM) une série d'assurances spécifiques ayant trait au fonctionnement des procédures de contrôle interne au sein de leur service. Le cas échéant, les chefs de service examinent les déclarations d'assurance individuelles pour en vérifier l'exhaustivité et l'exactitude.
 - La Déclaration sur le contrôle interne (DCI) qui accompagne les états financiers annuels fait désormais partie intégrante des informations financières périodiquement communiquées par le PAM. Elle donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne au sein du PAM, lequel figure désormais parmi les quelques institutions et programmes des Nations Unies à fournir ce niveau d'assurance supplémentaire à leur organe directeur.
 - La DCI repose sur un examen approfondi des contrôles internes mis en œuvre par l'encadrement dans toute l'organisation, dont les résultats sont ensuite analysés et validés au regard des travaux et des recommandations du Commissaire aux comptes, des auditeurs internes et des services d'évaluation du PAM.
25. Comme la DCI le fait clairement apparaître, les meilleures pratiques en matière de contrôle interne continuent d'évoluer, de même que les risques auxquels l'organisation se trouve confrontée. Il y aura toujours des domaines dans lesquels de nouvelles améliorations sont possibles, et la DCI s'attachera à signaler plus particulièrement les plus importants d'entre eux.
26. L'initiative de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle a pris fin après la mise en œuvre réussie de la nouvelle procédure d'élaboration de la DCI, mais les efforts vont se poursuivre, sous l'impulsion du Sous-Directeur exécutif et Directeur financier, pour faire en sorte: a) que les principes d'un contrôle de gestion rigoureux soient fermement ancrés dans la culture de l'organisation; et b) qu'il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la déclaration annuelle.
27. Les États financiers du PAM sont établis sur la base des normes IPSAS depuis 2008. L'adoption de ces normes et leur mise en œuvre, complétée d'année en année à partir de 2008, ont permis au PAM de produire des informations financières plus pertinentes et plus utiles, tout en renforçant la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources. Au cours de l'année 2012, deux autres organismes des Nations Unies ont eux aussi adopté les normes IPSAS, les appliquant pour la première fois aux états financiers de l'exercice 2011; cela permettra de comparer plus facilement à l'avenir la performance et la situation financières des organisations dont la comptabilité est déjà fondée sur ce référentiel.

28. Dans le cadre de sa participation au Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, le PAM continue d'aider activement les autres organismes des Nations Unies qui ont entrepris de mettre en place les normes IPSAS. Que ces derniers aient mené à bien la mise en place des normes IPSAS ou que celle-ci soit en cours, ils ont beaucoup apprécié cet appui. Le PAM reste prêt à apporter tout son soutien à d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine au cours de l'année 2013 et au-delà.
29. Les normes IPSAS sont constamment actualisées à la lumière des meilleures pratiques comptables. Leur application reste une priorité pour le PAM, qui doit donc veiller à se tenir sans cesse au courant des évolutions dans ce secteur. En 2012, aucune nouvelle norme IPSAS n'a été publiée. En 2013, le PAM s'attachera à mettre en œuvre les trois normes IPSAS relatives aux instruments financiers qui ont été publiées en 2010 mais ne sont applicables qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 (norme IPSAS 28: Instruments financiers: Présentation; norme IPSAS 29: Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation; norme IPSAS 30: Instruments financiers: Informations à fournir).
30. Le PAM poursuit ses efforts afin de tirer pleinement parti de l'application des normes IPSAS sur le plan de la transparence et de l'obligation redditionnelle, dans tous les aspects de ses activités. À cet égard, le Groupe de haut niveau chargé de la gestion s'est réuni à intervalles réguliers pour débattre de questions et de stratégies intéressant l'ensemble du PAM; il a notamment eu l'occasion d'examiner les États financiers trimestriels de l'organisation, dans lesquels sont présentés les résultats financiers, la situation financière et les flux de trésorerie, accompagnés d'une analyse qualitative et des principaux indicateurs financiers, ce qui a permis d'appeler plus particulièrement l'attention de la direction sur les risques financiers mis en évidence.

GESTION GLOBALE DES RISQUES ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion globale des risques

31. Le cadre de gestion des risques du PAM distingue trois catégories de risques: les risques liés au contexte, les risques liés aux programmes et les risques institutionnels, pour lesquels sont indiqués, dans chaque cas, les mécanismes susceptibles de fournir des solutions appropriées. Au PAM, la gestion globale des risques est liée aux Objectifs stratégiques de l'organisation et fait partie intégrante du cadre de contrôle interne.
32. La Politique du PAM en matière de gestion des risques a été approuvée en 2005. Elle fait de la gestion globale des risques un élément essentiel d'une structure de gouvernance efficace qui fait partie intégrante des bonnes méthodes de gestion.
33. Chaque bureau a l'obligation de tenir à jour un registre des risques. Tous les risques susceptibles d'avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs institutionnels sont consignés dans le registre des risques du PAM, qui centralise ainsi les principaux risques mis en évidence au sein de l'organisation.

34. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion, qui épaulé le Directeur exécutif dans ses fonctions de gestion, a pour mission d'assurer le contrôle des risques. Il est secondé dans ce rôle par une unité spéciale du Siège qui centralise la gestion des risques au sein de l'organisation et coordonne les mesures prises à cet égard avec les autres services administratifs et bureaux du PAM.
35. Dans tous les bureaux du PAM, des "champions" de la gestion des résultats et de la gestion des risques ont été désignés; ils sont chargés, entre autres, de répertorier les risques et les mesures prises pour y remédier et d'en assurer le suivi. Au niveau des bureaux régionaux, les directeurs régionaux désignent les fonctionnaires auxquels ces responsabilités sont attribuées. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux tiennent leur propre registre des risques et se chargent de faire remonter les informations pertinentes, lorsqu'il y a lieu, en suivant la voie hiérarchique existante.
36. La déclaration sur l'appétence au risque du PAM a été approuvée en 2012. Elle pose les principes qui doivent servir à définir les niveaux de risque et de tolérance à l'égard du risque que nous sommes prêts à accepter pour nos activités et opérations. C'est ce document qui sert de référence, dans toute l'organisation, pour mener le dialogue avec nos partenaires et autres parties prenantes quant aux niveaux de risque jugés acceptables.
37. En 2012, la fonction intégrée de gestion des risques a permis d'apporter un soutien à plusieurs opérations complexes (notamment au Niger, au Soudan du Sud, en Côte d'Ivoire et au Tchad), et le cadre de gestion des risques a été utilisé pour la préparation et le déploiement d'opérations très médiatisées, par exemple très récemment en République arabe syrienne, au Sahel et au Yémen. Il fait désormais partie intégrante des modalités d'organisation des projets du PAM.

Gestion des risques financiers

38. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire, autant que possible, les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
39. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif en tenant compte de l'avis du Comité des placements du PAM ainsi que le Groupe consultatif pour les placements, composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les principes en vigueur concernent différents aspects des risques financiers comme les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités. Le risque que les montants à recevoir et à payer puissent ne pas être réglés à l'échéance est jugé nul.

40. En 2012, la mise en place dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) du module de gestion de la trésorerie et des risques pour les opérations de change, les dépôts et les placements sur le marché monétaire a permis d'importantes économies. En particulier, la conversion en monnaie locale des montants en devises apportés par les donateurs pour financer l'exécution des projets s'est traduite par un gain de 2,2 millions de dollars, sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU, par rapport à 2011.
41. Les engagements du PAM au titre des prestations dues au personnel se montaient au total à 384,6 millions de dollars au 31 décembre 2012. Pour établir la valeur de ces engagements, le PAM a sollicité l'avis d'actuaire indépendants. Sur ce total, 258,1 millions de dollars ont été imputés à ce jour aux fonds et projets correspondants. Les montants qui ne l'ont pas encore été, soit 126,5 millions de dollars, sont comptabilisés au passif du Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement des engagements non provisionnés au titre des prestations dues au personnel actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment d'affecter un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, de manière à ce que les engagements en question soient entièrement financés au terme de cette période.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

42. Le PAM a évalué les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse des contributions compte tenu de la situation économique et financière mondiale, et il s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre de bénéficiaires recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je peux affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme. Nous continuerons par conséquent d'établir les états financiers du PAM en adoptant l'hypothèse de la continuité des activités.
43. Ma conclusion ci-dessus s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2013-2015; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2008-2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2012; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2013; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

44. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que les noms et adresses de son Conseiller juridique, de ses actuaire, de ses principaux banquiers et de son Commissaire aux comptes.

RESPONSABILITÉ

45. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les États financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les États financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2012.

- État I – État de la situation financière au 31 décembre 2012
État II – État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
État III – État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
État IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
État V – État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Notes afférentes aux États financiers

(signé sur l'original)
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 28 mars 2013

Déclaration sur le contrôle interne

CHAMP D'APPLICATION ET OBJET DU CONTRÔLE INTERNE

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif établit des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.
2. Le rôle du système de contrôle interne n'est pas d'éliminer les risques mais plutôt de réduire et gérer le risque que le PAM échoue dans les efforts qu'il déploie pour atteindre les buts et objectifs qui sont les siens. Par conséquent, ce système ne peut fournir aucune assurance absolue, mais il peut garantir, dans des limites raisonnables, que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu destiné à recenser les principaux risques menaçant la bonne réalisation des objectifs, à évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et à gérer ceux-ci de manière efficace, efficiente et économique.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DU PAM

3. Comme l'exige la nature même de sa mission en tant qu'organisation humanitaire, le PAM doit aller là où on a besoin de lui. Cela l'expose à des situations dans lesquelles le risque intrinsèque est élevé, non seulement pour la sécurité de son personnel, mais aussi pour son aptitude à maintenir des contrôles internes de qualité. En novembre 2012, la Directrice exécutive a publié une déclaration sur l'appétence au risque du PAM afin de resserrer encore la collaboration avec les organes directeurs en leur expliquant les risques auxquels le PAM est confronté et les mesures qu'il prend pour les affronter et les atténuer dans toute la mesure du possible.
4. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. En conséquence, la direction du PAM doit, à tous les niveaux:
 - créer au sein de l'organisation un environnement propice à l'efficacité du contrôle interne;
 - répertorier et évaluer les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs;
 - définir et proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle destinés à réduire au minimum, atténuer et/ou limiter les risques associés aux situations exposées qui ont été recensées;
 - veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, afin que tout le personnel dispose des renseignements nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités; et
 - surveiller l'efficacité des processus de contrôle mis en place et favoriser leur amélioration.

CADRE DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION GLOBALE DES RISQUES

5. En 2011, le PAM a adopté un nouveau cadre de contrôle interne inspiré des meilleures pratiques définies par le COSO. Ce cadre s'appuie également sur une série de lignes directrices et d'outils dont le but est d'aider les responsables à évaluer l'efficacité du contrôle interne dans l'unité administrative qu'ils supervisent.
6. En novembre 2012, la Directrice exécutive a publié une déclaration sur l'appétence au risque du PAM, élaborée à l'issue d'une vaste consultation. Ce document définit la façon dont le PAM envisage les risques et sert d'outil de communication, à tous les échelons de l'organisation, pour faire connaître à nos partenaires et autres parties prenantes les niveaux de risque que nous sommes prêts à accepter, et les associer ainsi par avance aux décisions concernant le partage des risques. Des réunions d'information sur les opérations organisées deux fois par an à l'intention du Conseil d'administration permettent de faire le point sur les principaux risques.
7. Le PAM a continué d'élaborer et de perfectionner ses procédures de gestion des risques, conformément à la politique définie en la matière. Celle-ci invite à agir à deux grands niveaux – celui des risques qui ont une incidence sur une unité administrative (bureau de pays, bureau régional ou division du Siège à Rome) et celui des risques qui ont une incidence sur l'ensemble du PAM.
8. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies en général, suit de près la situation en matière de sécurité dans chaque pays où il intervient et prend, le cas échéant, des décisions stratégiques pour adapter ses opérations et limiter les risques encourus par le personnel. Le PAM a pour objectif de veiller à ce qu'au niveau de chaque entité administrative, tous les risques soient consignés dans un registre en bonne et due forme, qu'ils soient régulièrement passés en revue par les responsables et, si nécessaire, portés à l'attention des échelons supérieurs de la hiérarchie.
9. Chaque bureau du PAM a l'obligation de tenir à jour un registre des risques. Tous les risques jugés à même d'avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs institutionnels sont consignés dans le registre des risques du PAM, qui permet ainsi de juger du niveau de risque auquel est exposé l'ensemble de l'organisation. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion, qui a pour mission d'assurer le contrôle des risques, examine et met à jour régulièrement le registre des risques, lequel est présenté deux fois par an à l'ensemble des services ainsi qu'au Comité d'audit du PAM, et fait également partie des éléments communiqués au Conseil d'administration à l'occasion des séances d'information tenues à son intention. Le Comité d'audit, qui a pour mission de fournir des avis à la Directrice exécutive et au Conseil d'administration sur l'efficacité du contrôle interne et la gestion des risques au PAM, a donc été tenu systématiquement informé de l'évolution des risques tout au long de l'année 2012.

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

10. L'examen de l'efficacité du contrôle interne au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les gestionnaires, qui sont chargés de définir et de faire appliquer les dispositions relatives au contrôle interne dans leurs domaines de responsabilité. Les assurances explicites découlent des éléments suivants:
- i) **les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 134 hauts responsables du PAM, y compris les directeurs exécutifs adjoints, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs des bureaux de pays et des bureaux de liaison, et les directeurs des divisions du Siège à Rome. Cela représente un taux de respect des procédures de 100 pour cent; en outre, toutes les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique. En 2012, des améliorations ont été apportées à ces attestations de manière à ce qu'elles tiennent compte spécifiquement des questions soulevées en 2011 au sujet des risques et des contrôles et afin d'assurer la cohérence et la qualité des examens effectués par les supérieurs hiérarchiques. Les déclarations donnent des assurances quant aux mesures prises pour faire face aux risques et pour donner suite aux recommandations des services de contrôle.
 - ii) **Une lettre d'assurance de l'Inspecteur général** établie à la lumière des résultats de l'audit interne ainsi que des inspections et des enquêtes effectuées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle.
11. Le Comité d'audit donne en outre son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne en place au PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

RISQUES SIGNIFICATIFS ET CONTRÔLE INTERNE

a) Questions soulevées en 2011 dans la déclaration sur le contrôle interne

12. La déclaration de 2011 sur le contrôle interne appelait l'attention sur cinq domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires. Des progrès importants ont été faits dans tous les cas, mais de nouvelles mesures s'imposent encore pour combler certaines lacunes.
- i) **Application complète de la stratégie de gestion globale des risques institutionnels.** La mise en place de registres de risques en bonne et due forme a bien avancé, puisque 88 pour cent des bureaux de pays du PAM en sont désormais dotés (65 pour cent en 2011), ce qui correspond à 97 pour cent des dépenses opérationnelles (89 pour cent en 2011). De plus, parmi les bureaux qui n'avaient pas encore de registre, beaucoup prévoyaient d'en mettre un en place dans les premiers mois de 2013. En 2012, le PAM a orienté ses activités de soutien de manière à faire en sorte que des registres des risques soient en place et tenus à jour dans chacun des 25 pays où le niveau de risque est jugé maximum. Cet objectif a été atteint. Le Secrétariat entend poursuivre ses efforts de formation et de conseil auprès du personnel en vue de promouvoir des méthodes efficaces de gestion des risques au sein du PAM, et il escompte une nouvelle progression du nombre de bureaux équipés d'un registre des risques en bonne et due forme d'ici le milieu de 2013.

- ii) **Poursuite de la mise en œuvre des activités de renforcement de la préparation aux situations d'urgence.** La déclaration de 2011 rendait compte des progrès réalisés dans le cadre des activités entreprises pour renforcer la préparation aux situations d'urgence, parmi lesquelles l'élaboration d'un programme triennal de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise et la mise au point d'un nouveau guide exposant une série d'instructions pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, destiné aux bureaux de pays. Au 31 décembre 2012, les trois quarts d'entre eux avaient mis en œuvre ces dispositions (contre 20 pour cent en 2011). Avec l'appui nécessaire, le PAM espère que tous les bureaux de pays les auront intégralement appliquées d'ici la fin de 2013. En 2012, de nouvelles améliorations ont également été apportées au protocole interne d'activation des mesures d'urgence et aux systèmes de gestion des ressources humaines afin d'être en mesure d'établir une liste du personnel prêt à être déployé en cas d'urgence. Avec des ressources adéquates, toutes les activités prévues par le PAM pour renforcer la préparation aux situations d'urgence devraient être menées à bien d'ici le milieu de 2014.
- iii) **Amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation des opérations.** Malgré les nombreuses améliorations apportées ces dernières années aux systèmes de suivi et d'évaluation des opérations sur le terrain, la déclaration de 2011 signalait que les bureaux de pays continuent de se heurter à des difficultés pour recueillir et transmettre les données relatives aux produits et aux effets directs des programmes. Plusieurs mesures ont été prises en 2012 pour remédier à cette situation: la gestion et le suivi de la performance ont été regroupés au sein d'une même division, des fonctionnaires chargés du suivi et de l'évaluation ont été nommés dans chaque bureau régional, et une stratégie de suivi et d'autoévaluation a été mise au point. Cette dernière comporte quatre éléments: renforcement des capacités; développement des systèmes; renforcement de la mesure des effets directs; et décentralisation des évaluations. D'ici la fin de 2013, le PAM a prévu de mettre à jour ses indicateurs d'effets directs et de produits dans le contexte plus large de la révision du Cadre de résultats stratégiques. La conception et la mise en œuvre d'une stratégie ciblée de mesure des effets directs, le déploiement partiel de l'outil institutionnel de suivi et d'évaluation (COMET), le lancement d'activités de renforcement des capacités et la mise à jour de la documentation relative au suivi et à l'évaluation font également partie des objectifs prioritaires. Toutes ces activités devraient permettre d'améliorer la communication des résultats et de consolider les bases du système de suivi et d'évaluation, au service des Objectifs stratégiques du PAM.
- iv) **Garantie du respect des délais en matière d'évaluation des résultats du personnel.** La déclaration de 2011 faisait état de retards importants dans le déroulement des trois étapes du programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE), par rapport au calendrier prévu. Les taux d'achèvement du cycle PACE se sont nettement améliorés en 2012. À la date butoir du 31 janvier 2013, 74 pour cent de l'ensemble du personnel du PAM avaient achevé la première étape du cycle PACE pour 2012. Au 28 février 2013, environ 83 pour cent étaient parvenus au terme des trois étapes, soit 33 points de pourcentage de plus qu'en 2011 et le taux d'achèvement le plus élevé depuis la mise en place du PACE. Pour un employeur soucieux d'appliquer les meilleures pratiques, la gestion de la performance professionnelle est toujours une source de préoccupation; c'est pourquoi à la réunion mondiale des cadres organisée en

décembre 2012, la direction s'est engagée, entre autres priorités, à résorber les retards accumulés dans le cadre du programme PACE, avec pour objectif de mener le cycle 2013 jusqu'à son terme dans les délais prescrits.

- v) **Garantie de la séparation effective des tâches à inscrire dans les systèmes informatiques du PAM.** La séparation des tâches est un élément essentiel du système de contrôle interne. Dans leur déclaration d'assurance pour 2012, environ 96 pour cent des directeurs ont déclaré que cette séparation était effective dans leur service, conformément aux principes en vigueur au PAM. En 2011, le Bureau de l'audit interne avait signalé dans ses recommandations qu'une séparation plus étanche des tâches était nécessaire pour la gestion des principales fonctions au sein du système informatique du PAM (WINGS). Le PAM a donc clarifié le partage des responsabilités entre les différents utilisateurs de WINGS, et il a également pris des mesures pour éviter tout conflit de compétence majeur autour des tâches déjà attribuées dans le système. Un plan d'action a été mis au point pour 2013 afin d'étudier les nouveaux outils informatiques et processus internes à mettre en place pour assurer la séparation effective des fonctions au sein du système WINGS.

b) Questions soulevées en 2012

13. Les déclarations d'assurance présentées par les directeurs du PAM étaient très positives en ce qui concerne l'efficacité et la solidité des dispositifs de contrôle interne en place au PAM en 2012. En dehors des cinq domaines signalés dans la déclaration de 2011, elles ne pointaient aucun aspect négatif appelant une amélioration significative.

DÉCLARATION

14. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés – et ils ne permettent donc d'obtenir qu'une assurance raisonnable. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
15. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.
16. Soucieux d'améliorer en permanence son système de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes et aux risques signalés dans ce domaine au paragraphe 12 ci-dessus.

(signé sur l'original)
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 28 mars 2012

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2012
(en millions de dollars)

| | Note | 2012 | 2011 |
|---|------|----------------|----------------|
| ACTIFS | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2.1 | 438,5 | 659,6 |
| Placements à court terme | 2.2 | 835,5 | 996,3 |
| Contributions à recevoir | 2.3 | 1 723,9 | 1 625,7 |
| Stocks | 2.4 | 709,9 | 776,6 |
| Autres comptes débiteurs | 2.5 | 147,9 | 122,0 |
| | | 3 855,7 | 4 180,2 |
| Actifs non courants | | | |
| Contributions à recevoir | 2.3 | 202,4 | 199,4 |
| Placements à long terme | 2.6 | 352,7 | 281,1 |
| Immobilisations corporelles | 2.7 | 110,5 | 100,9 |
| Immobilisations incorporelles | 2.8 | 24,1 | 30,8 |
| | | 689,7 | 612,2 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 4 545,4 | 4 792,4 |
| PASSIFS | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes et charges à payer | 2.9 | 415,2 | 535,2 |
| Provisions | 2.10 | 14,3 | 7,8 |
| Prestations dues aux employés | 2.11 | 19,5 | 19,9 |
| Fraction courante du prêt à long terme | 2.12 | 5,8 | 5,8 |
| | | 454,8 | 568,7 |
| Passifs non courants | | | |
| Prestations dues aux employés | 2.11 | 365,1 | 329,1 |
| Prêt à long terme | 2.12 | 101,2 | 107,1 |
| | | 466,3 | 436,2 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 921,1 | 1 004,9 |
| ACTIFS NETS | | 3 624,3 | 3 787,5 |
| SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES | | | |
| Soldes des fonds | 7.1 | 3 351,2 | 3 550,2 |
| Réserves | 2.14 | 273,1 | 237,3 |
| TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES | | 3 624,3 | 3 787,5 |

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

(Signé sur l'original)
 Ertharin Cousin
 Directrice exécutive

Rome, le 28 mars 2013

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012
(en millions de dollars)

| | Note | 2012 | 2011 |
|--|------|----------------|----------------|
| PRODUITS | | | |
| Contributions en espèces | 3.1 | 3 338,0 | 2 979,0 |
| Contributions en nature | 3.2 | 706,3 | 617,5 |
| Écarts de change | 3.3 | 42,6 | (0,5) |
| Rendement des placements | 3.4 | 24,0 | 27,5 |
| Autres produits | 3.5 | 100,5 | 112,6 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 4 211,4 | 3 736,1 |
| CHARGES | | | |
| Espèces et bons distribués | 4.1 | 191,8 | 120,7 |
| Produits alimentaires distribués | 4.2 | 2 264,6 | 2 061,2 |
| Services de distribution et services connexes | 4.3 | 602,5 | 532,9 |
| Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel | 4.4 | 691,4 | 680,4 |
| Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement | 4.5 | 156,7 | 148,1 |
| Services sous-traités et autres | 4.6 | 389,7 | 387,2 |
| Charges financières | 4.7 | 2,6 | 2,7 |
| Amortissement | 4.8 | 43,8 | 37,1 |
| Autres charges | 4.9 | 52,6 | 46,5 |
| TOTAL DES CHARGES | | 4 395,7 | 4 016,8 |
| DÉFICIT DE L'EXERCICE | | (184,3) | (280,7) |

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012
(en millions de dollars)

| | Note | Excédents cumulés/soldes des fonds | Déficit | Réserves | Total de l'actif net |
|---|------------|--|----------------|--------------|----------------------|
| 31 décembre 2011 | | 3 830,9 | (280,7) | 237,3 | 3 787,5 |
| Allocation du déficit de 2011 | | (280,7) | 280,7 | - | - |
| Variations des soldes des fonds et des réserves en 2012 | | | | | |
| Montants transférés aux (des) réserves | 2.14 | (35,8) | - | 35,8 | - |
| Gains latents nets sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds | 2.6 / 2.14 | 21,1 | - | - | 21,1 |
| Déficit de l'exercice | 7.2 | - | (184,3) | - | (184,3) |
| Total des variations de l'exercice | | (14,7) | (184,3) | 35,8 | (163,2) |
| TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2012 | | 3 535,5 | (184,3) | 273,1 | 3 624,3 |

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012
(en millions de dollars)

| | Note | 2012 | 2011 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles: | | | |
| Déficit de l'exercice | | (184,3) | (280,7) |
| Ajustements effectués pour corriger l'écart entre le déficit de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | | |
| Amortissement | 2.7/2.8 | 43,8 | 37,1 |
| (Gains) latents sur les placements à court terme | 2.2 | (3,5) | (2,4) |
| Pertes (gains) latentes sur les placements à long terme | 2.6 | (2,0) | 1,5 |
| (Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme | 2.2/2.6 | (4,7) | (4,7) |
| Augmentation (diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme | 2.12 | (0,6) | 0,6 |
| Intérêts dus sur le prêt à long terme | 2.12 | 3,2 | 2,1 |
| (Augmentation) diminution des stocks | 2.4 | 66,7 | (76,4) |
| (Augmentation) diminution des contributions à recevoir | 2.3 | (101,2) | 645,4 |
| (Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs | 2.5 | (26,4) | 65,3 |
| (Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature) | 2.7 | (3,8) | (0,6) |
| Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer | 2.9 | (120,0) | 13,2 |
| Augmentation (diminution) des provisions | 2.10 | 6,5 | (11,2) |
| Augmentation des prestations dues aux employés | 2.11 | 35,6 | 40,4 |
| Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | (290,7) | 429,6 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de placement: | | | |
| (Augmentation) diminution des placements à court terme | 2.2 | 172,6 | (207,0) |
| (Augmentation) diminution des intérêts échus à recevoir | 2.5 | 0,5 | (0,9) |
| (Augmentation) des placements à long terme | 2.6 | (52,1) | (63,9) |
| (Augmentation) des immobilisations corporelles | 2.7 | (40,8) | (44,2) |
| (Augmentation) des immobilisations incorporelles | 2.8 | (2,1) | (2,4) |
| Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement | | 78,1 | (318,4) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement: | | | |
| Charges financières sur le prêt à long terme | 2.12 | (3,2) | (2,1) |
| Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt à long terme | 2.12 | (5,3) | - |
| Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement | | (8,5) | (2,1) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (221,1) | 109,1 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice | 2.1 | 659,6 | 550,5 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice | 2.1 | 438,5 | 659,6 |

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS*
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012
(en millions de dollars)

| | Notes | Montants budgétés | | Montants effectifs sur une base comparable | Différence: budget final et budget effectif |
|---|-------|-------------------|----------------|--|---|
| | | Budget initial | Budget final | | |
| | 6 | | | | |
| Produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes | | 3 624,0 | 4 802,2 | 2 819,9 | 1 982,3 |
| Espèces et bons et COD connexes | | 254,8 | 405,3 | 222,6 | 182,7 |
| Augmentation des capacités | | 308,3 | 383,7 | 236,2 | 147,5 |
| Coûts d'appui directs | | 636,7 | 759,9 | 514,2 | 245,7 |
| Total partiel, coûts directs du projet | | 4 823,8 | 6 351,1 | 3 792,9 | 2 558,2 |
| Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes | | 249,1 | 249,1 | 246,9 | 2,2 |
| Fonds d'équipement et Fonds pour le renforcement des capacités | | 23,1 | 22,3 | 21,3 | 1,0 |
| Total partiel, coûts indirects | | 272,2 | 271,4 | 268,2 | 3,2 |
| TOTAL | | 5 096,0 | 6 622,5 | 4 061,1 | 2 561,4 |

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers

* Établi sur la base des engagements

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2012

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon la convention du coût historique, modifiée par l'inclusion des placements à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. Comme le prescrivent les normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
3. L'État des flux de trésorerie (État IV) a été présenté sur la base de la méthode indirecte.
4. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

5. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
6. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

7. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.

8. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
9. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
10. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
11. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actions et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
12. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

13. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur.
14. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur² s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

² Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

15. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants pour distribution.

Contributions et contributions à recevoir

16. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
17. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
18. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
19. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

20. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

| Catégorie | Durée de vie économique estimée (en années) |
|--------------------------------|--|
| Bâtiments | |
| Permanents | 40 |
| Temporaires | 5 |
| Matériel informatique | 3 |
| Matériel de bureau | 3 |
| Aménagements | 5 |
| Matériel de sécurité | 3 |
| Matériel de télécommunications | 3 |
| Véhicules à moteur | 5 |
| Outillage | 3 |

21. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des

aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.

22. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
24. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

| Catégorie | Durée de vie économique estimée (en années) |
|--|--|
| Logiciels de conception interne | 6 |
| Logiciels commerciaux | 3 |
| Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels | 3 |

Prestations dues aux employés

25. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés dans les catégories indiquées ci-après:
- les prestations à court terme, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les prestations dues après la cessation de service; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.
26. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse commune est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
27. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacune des organisations affiliées. Le

PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part de chacun dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

28. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
29. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

30. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
31. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds afférents aux différentes catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
32. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil d'administration pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
33. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1

du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.

34. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
35. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
36. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

37. Le PAM a procédé à la révision de son cadre de financement pour faire en sorte que celui-ci appuie pleinement la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008–2013 et pour que l'utilisation des ressources soit plus prévisible, plus souple et plus transparente. Le nouveau cadre de financement prévoit des modifications touchant la séparation entre les activités alimentaires et les activités non alimentaires, un nouveau mécanisme de recouvrement des coûts d'appui directs et le passage à un cycle de planification triennal à horizon mobile, avec un budget annuel (Plan de gestion du PAM (2012-2014): WFP/EB.2/2011/5-A/1). La distinction entre activités alimentaires et non alimentaires a débouché sur une nouvelle classification des coûts opérationnels. En conséquence, en 2012, l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs a été modifié pour présenter les nouvelles catégories de coûts (produits alimentaires, espèces et bons, augmentation des capacités).
38. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.
39. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.

40. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).

Évolution des méthodes comptables

41. Les normes suivantes ont été publiées et seront appliquées dans les états financiers du PAM relatifs à l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013.
42. Norme IPSAS 28, Instruments financiers: Présentation. Cette norme remplace les sections de la norme IPSAS 15 qui traitaient de la présentation. Bien que plusieurs modifications aient été apportées par rapport à l'ancienne norme, ces changements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la présentation des états financiers du PAM.
43. Norme IPSAS 29, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation. Cette norme est largement inspirée de la Norme comptable internationale (IAS) 39. En l'absence d'une norme IPSAS spécifique traitant de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, et conformément aux directives sur l'élaboration de politiques comptables relatives aux situations examinées dans la Norme IPSAS 3, le PAM a appliqué les prescriptions de la Norme IAS 39. De ce fait, l'introduction de la Norme IPSAS 29 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du PAM.
44. Norme IPSAS 30, Instruments financiers: Informations à fournir. Cette norme remplace les sections de la Norme IPSAS 15 qui traitaient de la communication des informations financières. La Norme IPSAS 30 augmente tant la qualité que la quantité des informations qu'il est nécessaire de fournir sur l'utilisation des instruments financiers et les risques qui en découlent. L'introduction de cette norme renforcera les obligations d'information du PAM au sujet des instruments financiers qu'il détient et de son exposition aux risques financiers qui s'y attachent. La nouvelle norme a pour principale incidence d'accroître le nombre d'informations quantitatives à communiquer concernant les risques financiers.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | |
| Comptes bancaires et montants en caisse au Siège | 71,2 | 84,0 |
| Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays | 35,8 | 32,6 |
| Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège | 268,4 | 251,9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements | 63,1 | 291,1 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 438,5 | 659,6 |

45. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Placements à court terme | | |
| Placements à court terme | 827,3 | 988,0 |
| Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6) | 8,2 | 8,3 |
| Total des placements à court terme | 835,5 | 996,3 |

46. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2012, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus et des incertitudes persistantes sur les marchés financiers.
47. Les placements à court terme ont été évalués à 827,3 millions de dollars au 31 décembre 2012 (988,0 millions de dollars au 31 décembre 2011). Sur ce montant, 572,4 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (673,5 millions de dollars au 31 décembre 2011), 169,7 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (205,1 millions de dollars au 31 décembre 2011) et 85,2 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (109,4 millions de dollars au 31 décembre 2011). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque gardienne indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
48. Au 31 décembre 2012, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations et des contrats de change à terme, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 60,5 millions de dollars (91,9 millions de dollars au 31 décembre 2011), montant compensé par une contrepartie correspondante liquidée simultanément, de sorte que la valeur comptable de ces produits dérivés est nulle.

49. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

| | 2011 | Apports/ (Dédutions) nets | Intérêts perçus/ amortis | Gains/ (pertes) nets réalisés | Gains/ (pertes) nets latents | 2012 |
|---|--------------|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | |
| Placements à court terme | 988,0 | (172,9) | 15,4 | (6,7) | 3,5 | 827,3 |
| Fraction courante des placements à long terme | 8,3 | (0,5) | 0,4 | - | - | 8,2 |
| Total des placements à court terme | 996,3 | (173,4) | 15,8 | (6,7) | 3,5 | 835,5 |

50. En 2012, les placements à court terme ont diminué de 160,8 millions de dollars. Cette diminution est imputable en partie à des gains nets latents de 3,5 millions de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre le déficit de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 4,7 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,9 millions de dollars, soit 172,6 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------|----------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | |
| Composition: | | |
| Courantes | 1 723,9 | 1625,7 |
| Non courantes | 202,4 | 199,4 |
| Total net des contributions à recevoir | 1 926,3 | 1 825,1 |
| Contributions en espèces | 1 857,0 | 1 721,4 |
| Contributions en nature | 159,4 | 181,5 |
| Total des contributions à recevoir avant provision | 2 016,4 | 1 902,9 |
| Provision pour réductions des produits provenant des contributions | (76,0) | (68,6) |
| Provision pour créances douteuses | (14,1) | (9,2) |
| Montant net des contributions à recevoir | 1 926,3 | 1 825,1 |

51. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2012.

52. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
53. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

| | 2012 | | 2011 | |
|---|-------------------------------|------------|-------------------------------|------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | % | <i>En millions de dollars</i> | % |
| Année de confirmation | | | | |
| 2012 | 1 585,5 | 78 | - | - |
| 2011 | 261,5 | 13 | 1 338,9 | 70 |
| 2010 et années antérieures | 178,0 | 9 | 580,3 | 30 |
| Total partiel | 2 025,0 | 100 | 1 919,2 | 100 |
| Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar) | (8,6) | - | (16,3) | - |
| Total des contributions à recevoir avant provisions | 2 016,4 | 100 | 1 902,9 | 100 |

54. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
55. La provision pour réductions des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
56. La variation des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2012 est la suivante:

| | 2011 | Utilisation | Augmentation/ (Diminution) | 2012 |
|---|-------------------------------|---------------|-------------------------------|-------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | | | |
| Total de la provision pour réductions des produits provenant des contributions | 68,6 | (95,1) | 102,5 | 76,0 |

57. En 2012, les réductions des contributions à recevoir se sont montées à 95,1 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2012, le montant final de la provision requise a été estimé à 76,0 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 102,5 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
58. La provision pour créances douteuses correspond à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars.
59. Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-après.

| Contributions à recevoir non versées: | % |
|---------------------------------------|----|
| Retard supérieur à 4 ans | 75 |
| Retard de 3 à 4 ans | 25 |
| Retard de 2 à 3 ans | 5 |
| Retard 0 à 2 ans | 0 |

60. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2012 est la suivante:

| | 2011 | Utilisation | Augmentation/ (Diminution) | 2012 |
|--|-------------------------------|--------------|-------------------------------|-------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | | | |
| Total de la provision pour créances douteuses | 9,2 | (0,4) | 5,3 | 14,1 |

61. En 2012, les annulations de contributions à recevoir se sont élevées à 0,4 million de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour créances douteuses et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2012, le montant final de la provision pour créances douteuses nécessaire a été estimé à 14,1 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 5,3 millions de dollars de la provision a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

62. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires - telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Produits alimentaires en stock | 594,0 | 596,3 |
| Produits alimentaires en transit | 103,3 | 165,8 |
| Total partiel, produits alimentaires | 697,3 | 762,1 |
| Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires | (2,9) | (3,5) |
| Total, produits alimentaires | 694,4 | 758,6 |
| Articles non alimentaires | 15,7 | 18,2 |
| Moins provision pour dévalorisation – articles non alimentaires | (0,2) | (0,2) |
| Total, articles non alimentaires | 15,5 | 18,0 |
| Total des stocks | 709,9 | 776,6 |

| Produits alimentaires - rapprochement | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|----------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Stocks d'ouverture | 758,6 | 680,1 |
| Réintégration de: provision pour dévalorisation | 3,5 | 3,0 |
| Achats de produits alimentaires | 1 148,4 | 1 228,8 |
| Contributions en nature reçues | 644,4 | 600,8 |
| Transport et coûts connexes | 399,3 | 306,1 |
| Total des stocks disponibles pour distribution | 2 954,2 | 2 818,8 |
| Moins produits distribués | (2 256,9) | (2 056,7) |
| Provision pour dévalorisation – produits alimentaires | (2,9) | (3,5) |
| Total des produits alimentaires | 694,4 | 758,6 |

63. Pour 2012, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 264,6 millions de dollars (2 061,2 millions de dollars en 2011), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 256,9 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 7,7 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 056,7 millions de dollars et 4,5 millions de dollars respectivement en 2011).

64. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
65. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
66. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques, comme le Réseau de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
67. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
68. Au 31 décembre 2012, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,1 million de tonnes, d'une valeur de 697,3 millions de dollars, contre 1,2 million de tonnes et 762,1 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2011.
69. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,4 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 1,5 pour cent de celle des articles non alimentaires. En 2011, le montant de la provision représentait 0,4 pour cent pour les produits alimentaires et 0,9 pour cent pour les articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2012, la valeur totale de la dévalorisation était de 4,8 millions de dollars pour les produits alimentaires et de 0,2 million de dollars pour les articles non alimentaires; elle figure dans l'État de la situation financière. L'augmentation de cette provision équivaut à des charges de l'exercice et est comptabilisée dans l'État des résultats financiers.
70. En 2012, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

| | 2011 | Utilisation | Augmentation/ (Diminution) | 2012 |
|---|------------|--------------|-------------------------------|------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | |
| Provision pour dévalorisation – produits alimentaires | 3,5 | (4,8) | 4,2 | 2,9 |
| Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires | 0,2 | (0,2) | 0,2 | 0,2 |
| Total des provisions | 3,7 | (5,0) | 4,4 | 3,1 |

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|---------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Avances aux fournisseurs | 55,1 | 51,1 |
| Avances au personnel | 26,0 | 25,5 |
| Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11) | 27,5 | 16,6 |
| Comptes débiteurs divers | 61,4 | 78,6 |
| Total, autres comptes débiteurs avant provision | 170,0 | 171,8 |
| Provision pour créances douteuses | (22,1) | (49,8) |
| Total net, autres comptes débiteurs | 147,9 | 122,0 |

71. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
72. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel.
73. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements; ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.
74. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2012, le montant final de la provision requise a été estimé à 22,1 millions de dollars, dont 21,7 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,4 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (48,9 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,9 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2011).
75. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2012 est la suivante:

| | 2011 | Utilisation | Augmentation/ (Diminution) | Ajustement pour réévaluation | 2012 |
|--|-------------------------------|--------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | | | | |
| Total de la provision pour créances douteuses | 49,8 | (0,2) | 3,2 | (30,7) | 22,1 |

76. En 2012, l'annulation d'autres sommes à recevoir (au titre du remboursement de la TVA) s'est élevée à 0,2 million de dollars. Ce montant est comptabilisé à titre d'utilisation de la provision pour autres comptes débiteurs et est reflété dans l'État de la situation financière.

77. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision pour créances douteuses libellées en monnaies autres que le dollar. En 2012, l'une de ces devises en particulier a subi une dévaluation importante.
78. Au 31 décembre 2012, le montant final de la provision requise a été estimé à 22,1 millions de dollars. En conséquence, une augmentation de 3,2 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflété dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique | 84,6 | 88,3 |
| Portion courante (Note 2.2) | (8,2) | (8,3) |
| Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique | 76,4 | 80,0 |
| Obligations | 139,0 | 96,5 |
| Actions | 137,3 | 104,6 |
| Total, obligations et actions | 276,3 | 201,1 |
| Total des placements à long terme | 352,7 | 281,1 |

79. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.12), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
80. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2012, la valeur de réalisation de ces placements était de 111,1 millions de dollars (115,5 millions de dollars au 31 décembre 2011).
81. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 75,2 millions de dollars, est imputable à l'augmentation de la valeur des avoirs placés et aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des engagements correspondant aux prestations dues aux employés. Le virement en espèces de 46,3 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les engagements correspondant aux prestations dues aux employés doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales.

82. Les placements en actions sont effectués par le biais de cinq fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
83. La variation des comptes de placements à long terme en 2012 est la suivante:

| | 2011 | Apports/ (Dédutions) | Intérêts reçus/ amortis | Gains/ (pertes) nets réalisés | Gains/ (pertes) nets latents | 2012 |
|--|--------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | |
| Obligations et actions | 201,1 | 46,3 | 4,0 | 1,8 | 23,1 | 276,3 |
| Placements en STRIPS | 80,0 | (7,9) | 4,3 | - | - | 76,4 |
| Total des placements à long terme | 281,1 | 38,4 | 8,3 | 1,8 | 23,1 | 352,7 |

84. En 2012, les placements à long terme se sont accrus de 71,6 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments dérivés que sont les contrats de change à terme (d'une valeur notionnelle de 25,3 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux Normes internationales d'information financière, le montant net des gains latents de 21,1 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été viré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les gains latents nettes d'un montant de 2,0 millions de dollars correspondant aux instruments dérivés que sont les contrats de change à terme sont reflétés dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 4,3 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre le déficit de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie, dans le cadre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 4,7 millions de dollars. Le solde, net d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,9 millions de dollars, à savoir 52,1 millions de dollars, est reflété dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

| | 2011 | Entrées | Sorties | Dépréciation cumulée | 2012 |
|--|--------------|-------------|--------------|----------------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Bâtiments | | | | | |
| Permanents | 11,2 | 0,7 | - | (1,3) | 10,6 |
| Temporaires | 31,8 | 15,8 | (1,0) | (17,0) | 29,6 |
| Matériel informatique | 6,9 | 1,1 | (0,2) | (5,3) | 2,5 |
| Matériel de bureau | 14,5 | 2,6 | (0,3) | (12,3) | 4,5 |
| Agencements | 0,2 | 0,1 | - | (0,2) | 0,1 |
| Matériel de sécurité | 2,4 | 0,6 | (0,1) | (2,0) | 0,9 |
| Matériel de télécommunications | 5,3 | 1,0 | (1,8) | (3,0) | 1,5 |
| Véhicules à moteur | 70,9 | 20,9 | (1,4) | (40,7) | 49,7 |
| Outillage | 1,9 | 1,4 | - | (1,4) | 1,9 |
| Aménagements des locaux loués | 12,1 | 3,1 | (0,1) | (7,1) | 8,0 |
| Éléments d'actifs fixes en construction | 0,6 | 0,6 | - | - | 1,2 |
| Total des immobilisations corporelles | 157,8 | 47,9 | (4,9) | (90,3) | 110,5 |

85. En 2012, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments provisoires et des véhicules à moteur (en 2011, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments permanents ou temporaires et des véhicules à moteur). Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est chiffré au total à 43,0 millions de dollars (44,2 millions de dollars au 31 décembre 2011), dont 3,8 millions de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 34,8 millions de dollars, étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
86. Les bâtiments, le mobilier et l'équipement sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
87. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2012 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation ou de sortie d'immobilisations corporelles inutilisables ou hors d'usage.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

| | 2011 | Entrées | Sorties | Amortissement cumulé | 2012 |
|--|-------------|------------|--------------|----------------------|-------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | |
| Logiciels de conception interne | 48,0 | 0,2 | - | (27,8) | 20,4 |
| Logiciels commerciaux | 0,5 | 2,0 | - | (0,9) | 1,6 |
| Licences et droits d'utilisation | 0,4 | 0,1 | - | (0,3) | 0,2 |
| Actifs incorporels en cours de mise au point | 1,9 | 0,7 | (0,7) | - | 1,9 |
| Total des immobilisations incorporelles | 50,8 | 3,0 | (0,7) | (29,0) | 24,1 |

88. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
89. Les logiciels de conception interne se rapportent principalement au projet WINGS II, consistant à adapter et à mettre en place un progiciel de gestion intégré au niveau de l'ensemble du Programme. Au 31 décembre 2012, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS II était de 19,8 millions de dollars (27,7 millions de dollars en 2011), après déduction de l'amortissement cumulé, soit 27,7 millions de dollars (19,8 millions de dollars en 2011). Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS II. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 9,0 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Montants dus aux fournisseurs | 112,0 | 89,5 |
| Montants dus aux donateurs | 43,6 | 61,0 |
| Comptes créditeurs divers | 7,7 | 26,7 |
| Total partiel, dettes | 163,3 | 177,2 |
| Charges à payer | 251,9 | 358,0 |
| Total, dettes et charges à payer | 415,2 | 535,2 |

90. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
91. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
92. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
93. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis.

Note 2.10: Provisions

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------------------|------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Provisions pour remboursements aux donateurs | 13,7 | 7,2 |
| Provisions diverses | 0,6 | 0,6 |
| Total des provisions | 14,3 | 7,8 |

94. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
95. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2012 est la suivante:

| | 2011 | Utilisation | Augmentation/ (diminution) | 2012 |
|--|-------------------------------|--------------|-------------------------------|-------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | | | |
| Provision pour remboursements aux donateurs | 7,2 | (3,6) | 10,1 | 13,7 |

96. En 2012, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 3,6 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2012, le montant final de la provision requise a été estimé à 13,7 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 10,1 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions monétaires et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
97. Les provisions diverses servent à s'acquitter des obligations juridiques et à couvrir les avances et les paiements qui doivent être versés au personnel du PAM blessé ou décédé à la suite de l'attentat perpétré en 2009 contre un bureau de pays du PAM.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Composition: | | |
| Courantes | 19,5 | 19,9 |
| Non courantes | 365,1 | 329,1 |
| Total des engagements au titre des prestations dues aux employés | 384,6 | 349,0 |

| | 2012 | | | 2011 |
|---|-------------------------------|-------------------|--------------|--------------|
| | Évaluation actuarielle | Évaluation du PAM | Total | |
| | <i>En millions de dollars</i> | | | |
| Prestations à court terme | - | 19,5 | 19,5 | 19,9 |
| Prestations après la cessation de service | 286,4 | 2,1 | 288,5 | 262,9 |
| Autres prestations à long terme | 69,5 | 7,1 | 76,6 | 66,2 |
| Total des engagements au titre des prestations dues aux employés | 355,9 | 28,7 | 384,6 | 349,0 |

2.11.1 Évaluation des passifs correspondant aux prestations dues aux employés

98. Les engagements correspondant aux prestations dues aux employés sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2012, le montant total des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était de 384,6 millions de dollars, dont 355,9 millions de dollars calculés par des actuaires et 28,7 millions de dollars calculés par le PAM (320,4 millions de dollars et 28,6 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2011).
99. Sur ce montant total de 384,6 millions de dollars, 258,1 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (217,7 millions de dollars au 31 décembre 2011). Le solde de 126,5 millions de dollars a été imputé au Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux engagements correspondant aux prestations dues aux employés non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

100. Les engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues aux fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'ONU.
101. Le montant total des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 355,9 millions de dollars au 31 décembre 2012 (320,4 millions de dollars en 2011), net des pertes et gains actuariels. Dans l'évaluation de 2012, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 471,6 millions de dollars (353,9 millions de dollars en 2011), dont 402,1 millions de dollars (294,3 millions de dollars en 2011) représentaient les prestations dues à la cessation de service et 69,5 millions de dollars (59,6 millions de dollars en 2011) d'autres indemnités liées au départ.
102. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux prestations dues à la cessation de service peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce

pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.

103. Dans l'évaluation de 2012 des engagements au titre des prestations dues aux employés, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux prestations à la cessation de service et aux autres indemnités liées au départ se chiffraient à 115,7 millions de dollars et 9,1 millions de dollars, respectivement (33,5 millions de dollars pour les prestations à la cessation de service et 10,1 millions de dollars pour les autres indemnités liées au départ en 2011).
104. Les pertes actuarielles totales, d'un montant de 115,7 millions de dollars, correspondent à des pertes de 107,5 millions de dollars afférentes au Plan d'assurance maladie après la cessation de service, de 4,9 millions de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et de 3,3 millions de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.11.5.4). Les pertes actuarielles se rapportant au Plan d'assurance maladie après la cessation de service ont dépassé 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les pertes de plus de 10 pour cent seront amorties sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, la durée moyenne d'activité restant à courir du personnel en fonction est de 13,59 ans.
105. Les charges annuelles correspondant aux engagements au titre des prestations dues aux employés, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.
106. Les variations des engagements au titre des prestations dues aux employés en 2012 telles que déterminées par les actuaires sont les suivantes:

| | 2011 | Utilisation | Augmentation/ (Diminution) | 2012 |
|---|--------------|---------------|-------------------------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | |
| Plan d'assurance maladie après la cessation de service | 230,5 | (2,8) | 29,7 | 257,4 |
| Régime des indemnités pour cessation de service | 24,3 | (4,3) | 3,1 | 23,1 |
| Fonds de réserve du Plan d'indemnisation | 6,0 | (0,7) | 0,6 | 5,9 |
| Autres indemnités liées au départ | 59,6 | (5,0) | 14,9 | 69,5 |
| Total des engagements au titre des prestations dues aux employés | 320,4 | (12,8) | 48,3 | 355,9 |

2.11.3 Prestations à court terme

107. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

2.11.4 Prestations après la cessation de service

108. Les prestations après la cessation de service sont les plans à prestations définies qui comprennent le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.

109. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan général d'assurance médicale.
110. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome.
111. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
112. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2012, moins le montant des prestations versées.

2.11.5 Autres prestations à long terme

113. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres prestations relatives à la cessation de service, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

114. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2012, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2011.
115. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2012 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités nettes liées au départ d'un montant total de 35,5 millions de dollars (40,7 millions de dollars en 2011).
116. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
117. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer le coût pour le PAM des prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ au 31 décembre 2012. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certaines prestations sont spécifiquement indiquées:

| | |
|--|---|
| Taux d'actualisation | 3,10 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement (4,30 pour cent lors de l'évaluation de 2011) |
| Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | 5,0 pour cent par an de 2013 à 2024, 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044, et 4 pour cent par an à compter de 2045 (4,00 pour cent de 2012 à 2014 et 5,00 pour cent pour chaque année ultérieure lors de l'évaluation de 2011) |
| Rendement escompté des actifs | Financement – 6,60 pour cent; Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation |
| Augmentation annuelle des traitements | 3,00 pour cent, plus composante mérite |
| Hausses annuelles du coût de la vie | 2,50 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé) |
| Taux de change futurs | Taux de change appliqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2012 |
| Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | Le montant moyen des demandes de remboursement en 2013 est de 5 509 dollars par adulte participant (5 243 dollars en 2012 lors de l'évaluation de 2011) |
| Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | 138,36 dollars pour le Plan dollar et 131,28 euros pour le Plan euro |
| Rétention de l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | 2,30 pour cent des demandes de remboursement en 2012 (comme lors de l'évaluation de 2011) |
| Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | Comptabilisation et financement – 29,00 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2011) |
| Taux de mortalité | Le taux de mortalité correspond à celui calculé lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2011 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies |
| Taux d'invalidité | Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2011 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies |
| Taux de conversion des droits à prestation | Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2004 et 2008 |
| Taux de retraite | Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2004 et 2008 |
| Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | 95 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (comme lors de l'évaluation de 2011). Sur la base d'une étude de l'expérience récente des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, 0,2 pour cent des personnes couvertes par le Plan général d'assurance médicale se retireront chaque année après la retraite (0,2 pour cent lors de l'évaluation de 2011) |
| Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | Versements actuellement effectués en euros – Plan euro Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan dollar |
| Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement) | 85 pour cent et 55 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (comme lors de l'évaluation de 2011). L'hypothèse est que les femmes ont quatre ans de moins que leur conjoint. |
| Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement) | 10,00 pour cent de décès et 4,00 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2011) |
| Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement) | L'hypothèse est que l'invalidité est totale et permanente |
| Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement) | L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficient des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies |
| Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement) | Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc. |
| Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement) | Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille |
| Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement) | 80 pour cent de ceux qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2011) |

| | |
|--|---|
| Indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement) | L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2011), et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 50,00 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin (comme lors de l'évaluation de 2011) |
| Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement) | 11 523 dollars pour les employés célibataires et 16 369 dollars pour les employés mariés en 2013, en fonction de l'inflation ensuite (lors de l'évaluation de 2011, 11 242 dollars pour les employés célibataires et 15 970 dollars pour les employés mariés). |
| Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement) | Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 26 jours de rémunération (comme lors de l'évaluation de 2011) |
| Méthode actuarielle | Plan d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation (coût correspondant à une année de prestation pour le Plan d'indemnisation). Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les autres prestations incluses dans l'évaluation, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service |
| Valeur des actifs | Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés |

118. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs résultant des prestations dues aux employés calculés par les actuaires.

2.11.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

| | Plan d'assurance maladie après la cessation de service | Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service | Régime des indemnités pour cessation de service | Plan d'indemnisation | Total |
|---|--|--|---|----------------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | |
| Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2011 | 263,8 | 59,6 | 24,7 | 5,8 | 353,9 |
| Coût du service pour 2012 | 18,0 | 3,3 | 2,0 | 0,3 | 23,6 |
| Charges financières pour 2012 | 11,3 | 2,5 | 1,0 | 0,2 | 15,0 |
| Montant brut des prestations effectivement versées pour 2012 | (3,9) | (5,0) | (4,3) | (0,7) | (13,9) |
| Cotisations des participants | 1,1 | - | - | - | 1,1 |
| Effets des variations de change | 4,9 | 0,1 | 0,6 | - | 5,6 |
| Autres pertes actuarielles | 69,7 | 9,0 | 4,0 | 3,6 | 86,3 |
| Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2012 | 364,9 | 69,5 | 28,0 | 9,2 | 471,6 |

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2012

| | Plan d'assurance maladie après la cessation de service | Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service | Régime des indemnités pour cessation de service | Plan d'indemnisation | Total |
|--|--|--|---|----------------------|-------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | |
| Coût des services | 18,0 | 3,3 | 2,0 | 0,2 | 23,6 |
| Charges financières | 11,3 | 2,5 | 1,0 | 0,3 | 15,0 |
| Amortissement de la perte | 0,5 | 9,1 | - | - | 9,6 |
| Total des dépenses comptabilisées en 2012 | 29,8 | 14,8 | 3,0 | 0,5 | 48,2 |

2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

| | Plan d'assurance maladie après la cessation de service | Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service | Régime des indemnités pour cessation de service | Plan d'indemnisation | Total |
|--|--|--|---|----------------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | |
| Engagements au titre des prestations définies | | | | | |
| Anciens employés | 105,6 | - | - | 7,2 | 112,8 |
| Employés en activité | 259,3 | 69,5 | 28,0 | 2,0 | 358,8 |
| Total | 364,9 | 69,5 | 28,0 | 9,2 | 471,6 |
| (Excédent)/Déficit | 364,9 | 69,5 | 28,0 | 9,2 | 471,6 |
| Pertes latentes | (107,5) | - | (4,9) | (3,3) | (115,7) |
| Bilan net passif | 257,4 | 69,5 | 23,1 | 5,9 | 355,9 |

2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

119. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation du Plan d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
120. Lors de l'évaluation de 2012, il a été pris pour hypothèse que les frais médicaux augmenteraient de 5 pour cent de 2013 à 2024, de 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044, et de 4 pour cent par an à compter de 2045. Il a été supposé en outre que le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,326 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2012. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 3,1 pour cent au 31 décembre 2012.
121. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que

toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1 pour cent.

122. En utilisant les hypothèses actuellement retenues, les engagements au titre des prestations se montent à 364,9 millions de dollars. L'analyse de sensibilité du passif montre qu'un taux d'inflation des dépenses médicales de 5 pour cent par an, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, porterait les engagements au titre des prestations définies à 469,4 millions de dollars. Ces engagements se chiffreraient à 383,2 millions de dollars en appliquant un taux de change de 1,426 dollar pour 1 euro, toutes choses égales par ailleurs. Avec un taux d'actualisation de 2,1 pour cent, toutes les autres hypothèses restant identiques, les engagements au titre des prestations définies se monteraient à 474,6 millions de dollars.
123. En utilisant les hypothèses retenues, le coût des services pour 2013 se monte à 24,7 millions de dollars. L'analyse de sensibilité du coût des services chiffre ces coûts à 34,4 millions de dollars en appliquant un taux d'inflation des frais médicaux de 5 pour cent par an, sans modification des autres hypothèses. Avec un taux de change de 1,426 dollar par euro et toutes choses égales par ailleurs, il se chiffrerait à 26,0 millions de dollars. Un taux d'actualisation de 2,1 pour cent, les autres hypothèses restant inchangées, porterait le coût des services à 34,5 millions de dollars.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2013

124. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 10,7 millions de dollars pour 2013, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

125. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans au moins. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
126. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

127. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2011. Elle faisait apparaître un déficit actuariel qui correspondait à 1,87 pour cent (0,38 pour cent dans l'évaluation de 2009) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2011 s'établissait à 25,57 pour cent de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel est principalement imputable au rendement des investissements, qui a été inférieur aux prévisions au cours de ces dernières années.
128. Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, s'établissait à 130 pour cent (140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Il était de 86 pour cent (91 pour cent dans l'évaluation de 2009) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
129. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu qu'il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La masse de rémunérations considérées aux fins de la pension sera revue lors de la prochaine évaluation actuarielle, arrêtée au 31 décembre 2013.
130. En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse a noté dans le rapport sur sa 59^{ème} session présenté à l'Assemblée générale que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse améliorerait considérablement la situation de la Caisse et pourrait réduire de moitié le déficit chiffré à 1,87 pour cent. En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.
131. En 2012, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 61,9 millions de dollars (60,4 millions de dollars en 2011), tandis que les cotisations prévues pour 2013 s'élèvent à 63,3 millions de dollars.
132. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

133. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes

d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.12: Prêt à long terme

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------------------|--------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Fraction courante du prêt à long terme | 5,8 | 5,8 |
| Prêt à long terme | 101,2 | 107,1 |
| Prêt à long terme | 107,0 | 112,9 |

134. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
135. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,5 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
136. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2012, le coût total amorti du prêt était de 107,0 millions de dollars (112,9 millions de dollars au 31 décembre 2011). Les intérêts payés pendant l'exercice représentent 3,2 millions de dollars.
137. En 2012, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,6 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 31 décembre 2011), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 3,2 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2012 et (0,6) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
138. Dans l'État des flux de trésorerie, les charges financières de l'exercice, soit 3,2 millions de dollars, sont présentées sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,6) million de dollars sont présentés sous la rubrique des activités opérationnelles.

Note 2.13: Instruments financiers

2.13.1 Nature des instruments financiers

139. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

140. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|----------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Actifs financiers à la juste valeur résultant d'excédents ou de déficit | 829,3 | 986,5 |
| Placements détenus jusqu'à l'échéance | 84,6 | 88,3 |
| Prêts et montants à recevoir | 2 360,2 | 2 433,5 |
| Actifs financiers réalisables | 274,3 | 202,6 |
| Total partiel | 3 548,4 | 3 710,9 |
| Actifs non financiers | 997,0 | 1 081,5 |
| Total | 4 545,4 | 4 792,4 |

141. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

2.13.2 Risque de crédit

142. Le risque de crédit auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA+ et celle des placements à long terme était de AA-.

143. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.

144. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

2.13.3 Risque de taux d'intérêt

145. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2012, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 0,57 pour cent et de 1,83 pour cent (0,76 pour cent et 3,23 pour cent, respectivement, en 2011). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité des taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,97 an pour les placements à court terme et de 5,49 ans pour les placements en obligations à long terme (0,54 an et 5,30 ans, respectivement, en décembre 2011). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.13.4 Risque de change

146. Au 31 décembre 2012, 84 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 11 pour cent en euros et les 5 pour cent restants dans d'autres monnaies (88 pour cent en dollar des États-Unis, 10 pour cent en euro et les 2 pour cent restants dans d'autres monnaies au 31 décembre 2011). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 59 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 14 pour cent en euro, 7 pour cent en livre sterling et 20 pour cent dans d'autres monnaies (69 pour cent en dollar des États-Unis, 11 pour cent en euro, 8 pour cent en livre sterling et 12 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2011).
147. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par une perte réalisée de 9,1 millions de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par une perte réalisée de 1,9 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2013, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter 6,0 millions d'euros par mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2012, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 92,4 millions de dollars, ce qui représentait un gain latent de 2,8 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2012. Ces pertes réalisées et latentes sont reflétées dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.13.5 Risque du marché

148. Le PAM est également exposé au risque du marché du fait de ses placements à long terme en actions. Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde.

Note 2.14: Soldes des fonds et réserves

| | 2012 | | | | | 2011 |
|--|--|--|-----------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| | Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde) | Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde) | Fonds général et comptes spéciaux | | Total | |
| | | | (Solde) | Réserves | | |
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | |
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 | 2 836,0 | 324,9 | 389,3 | 237,3 | 3 787,5 | 4 094,1 |
| Excédent/(déficit) de l'exercice | (617,1) | 44,8 | 388,0 | - | (184,3) | (280,7) |
| Total partiel | 2 218,9 | 369,7 | 777,3 | 237,3 | 3 603,2 | 3 813,4 |
| Variations pendant l'exercice: | | | | | | |
| Avances à des projets | 125,2 | - | - | (125,2) | - | - |
| Montants remboursés par des projets | (81,6) | - | - | 81,6 | - | - |
| Allocations approuvées par le Conseil d'administration | - | - | 21,6 | (21,6) | - | - |
| Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées | - | - | (3,5) | 3,5 | - | - |
| Reconstitutions | - | - | (91,0) | 91,0 | - | - |
| Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP | - | - | (6,5) | 6,5 | - | - |
| Virements entre fonds | 373,3 | - | (373,3) | - | - | - |
| Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme | - | - | 21,1 | - | 21,1 | (25,9) |
| Total des variations de l'exercice | 416,9 | - | (431,6) | 35,8 | 21,1 | (25,9) |
| Solde de clôture au 31 décembre 2012 | 2 635,8 | 369,7 | 345,7 | 273,1 | 3 624,3 | 3 787,5 |

149. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs.
150. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds afférents aux catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
151. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.

| | 2012 | | | Total | 2011 |
|--|------------------------|---------------------------------|--|--------------|--------------|
| | 2.14.1 | 2.14.2 | 2.14.3 | | |
| | Réserve opérationnelle | Compte d'intervention immédiate | Compte de péréquation des dépenses AAP | | |
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | |
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 | 92,9 | 30,0 | 114,4 | 237,3 | 259,4 |
| Avances à des projets | - | (125,2) | - | (125,2) | (166,3) |
| Montants remboursés par des projets | - | 81,6 | - | 81,6 | 135,1 |
| Allocations approuvées par le Conseil d'administration | - | - | (21,6) | (21,6) | (28,8) |
| Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées | - | - | 3,5 | 3,5 | 13,7 |
| Reconstitutions | - | 91,0 | - | 91,0 | 40,1 |
| Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP | - | - | 6,5 | 6,5 | (15,9) |
| Solde de clôture au 31 décembre 2012 | 92,9 | 77,4 | 102,8 | 273,1 | 237,3 |

152. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2012, le PAM avait trois réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) le Compte d'intervention immédiate; et iii) le Compte de péréquation des dépenses AAP.

153. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.14.1 Réserve opérationnelle

154. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. Le montant de la Réserve opérationnelle a été établi au départ à 57,0 millions de dollars. En novembre 2010, ce niveau a été porté à 92,9 millions de dollars à la suite du virement à la Réserve opérationnelle du montant du Mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs (MACAD), dans le but de créer une seule et unique réserve de préfinancement. La réserve opérationnelle sert à gérer les risques liés au Mécanisme de financement anticipé, dont le plafond a été porté de 180,0 millions de dollars à 557,0 millions de dollars lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2010.

155. En 2012, il n'y a pas eu de mouvement dans la Réserve opérationnelle, de sorte que le solde au 31 décembre 2012 est resté inchangé à 92,9 millions de dollars.

2.14.2 Compte d'intervention immédiate

156. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
157. En 2012, le CII a reçu 91,0 millions de dollars à titre de reconstitution. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 125,2 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 81,6 millions de dollars. Le solde du CII au 31 décembre 2012 était de 77,4 millions de dollars, soit un montant légèrement supérieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 70,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2012, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 309,5 millions de dollars (265,9 millions de dollars en 2011).

2.14.3 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

158. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
159. À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2011, le Conseil a approuvé le Plan de gestion du PAM pour 2012-2014 (décision 2011/EB.2/4) qui prévoit des investissements exceptionnels dans les domaines des technologies de l'information, de l'obligation redditionnelle, de la gestion des risques financiers et de la formation à prélever sur le Compte de péréquation des dépenses AAP d'un montant total de 22,2 millions de dollars; sur ce montant, 0,6 million de dollars ont été prélevés en 2011, et 21,6 millions de dollars en 2012.
160. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 3,5 millions de dollars, a été reversé à ce compte en 2012 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
161. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 6,5 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2012 (15,9 millions de dollars de déficit en 2011). Au 31 décembre 2012, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 102,8 millions de dollars. Comme approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2013-2015 (décision 2012/EB.2/3), il a été prélevé sur ce solde début 2013 un montant de 20,0 millions de dollars au titre d'investissements supplémentaires consacrés aux changements organisationnels et à un fonds de transition destiné à donner une certaine souplesse à la gestion de la reconfiguration des effectifs.

NOTE 3: PRODUITS

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------------------|----------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| 3.1 Contributions en espèces | | |
| Contributions aux coûts directs | 3 194,0 | 2 804,5 |
| Contributions aux CAI | 255,0 | 235,8 |
| Total partiel | 3 449,0 | 3 040,3 |
| Moins: | | |
| Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions | (111,0) | (61,3) |
| Total des contributions en espèces | 3 338,0 | 2 979,0 |
| 3.2 Contributions en nature | | |
| Contributions en nature sous forme de produits | 681,1 | 587,8 |
| Contributions en nature sous forme de services | 29,1 | 34,6 |
| Total partiel | 710,2 | 622,4 |
| Plus (moins): | | |
| Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions | (3,9) | (4,9) |
| Total des contributions en nature | 706,3 | 617,5 |
| 3.3 Écarts de change | 42,6 | (0,5) |
| 3.4 Rendement des placements | | |
| Gains nets (pertes nettes) réalisés sur les placements | (5,3) | 0,9 |
| Gains nets latents sur les placements | 4,7 | 1,4 |
| Rendement des placements | 24,6 | 25,2 |
| Rendement total des placements | 24,0 | 27,5 |
| 3.5 Autres produits | | |
| Produits de la fourniture de biens et services | 78,6 | 89,3 |
| Produits accessoires | 21,9 | 23,3 |
| Total des autres produits | 100,5 | 112,6 |
| Total des produits | 4 211,4 | 3 736,1 |

162. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.

163. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.

164. Les produits provenant de contributions comptabilisés en 2012 et représentant des ressources destinées à être utilisées dans les années à venir (avec les chiffres comparatifs pour 2011) sont présentés ci-dessous:

| | <i>Applicable aux années</i> | | | | | Total |
|--|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | |
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | |
| Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2012 | - | 178,6 | 74,7 | 51,2 | 2,1 | 306,6 |
| Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2011 | 92,2 | 85,3 | 72,5 | 2,0 | - | 252,0 |

165. Au cours de l'exercice 2012, les autres produits perçus se sont montés à 100,5 millions de dollars, dont 78,6 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (89,3 millions de dollars au 31 décembre 2011) et 21,9 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (23,3 millions de dollars au 31 décembre 2011). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le Bureau d'appui en situation d'urgence sur le terrain. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

166. NOTE 4: CHARGES

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|----------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | |
| 4.1 Transferts monétaires et distributions de bons | 191,8 | 120,7 |
| 4.2 Produits alimentaires distribués | 2 264,6 | 2 061,2 |
| 4.3 Services de distribution et services connexes | 602,5 | 532,9 |
| 4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel | | |
| Personnel recruté aux niveaux international et national | 574,6 | 571,0 |
| Consultants | 43,1 | 39,3 |
| Volontaires des Nations Unies | 4,3 | 5,2 |
| Personnel temporaire | 52,2 | 46,0 |
| Autres dépenses de personnel | 17,2 | 18,9 |
| Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel | 691,4 | 680,4 |

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------------------|----------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| 4.5 Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | | |
| Télécommunications et technologies de l'information | 8,8 | 8,9 |
| Matériel | 87,2 | 77,6 |
| Fournitures de bureau et consommables | 30,5 | 35,8 |
| Charges courantes (électricité, etc.) | 10,3 | 6,3 |
| Entretien et exploitation des véhicules | 19,9 | 19,5 |
| Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | 156,7 | 148,1 |
| 4.6 Services contractuels et autres services | | |
| Opérations de transport aérien | 154,9 | 148,4 |
| Services sous-traités au titre des Autres COD | 12,5 | 14,5 |
| Autres services sous-traités | 135,6 | 140,4 |
| Services liés aux télécommunications/technologies de l'information | 30,8 | 26,5 |
| Services de sécurité et autres | 34,7 | 31,0 |
| Contrats de location | 21,2 | 26,4 |
| Total des services contractuels et autres services | 389,7 | 387,2 |
| 4.7 Charges financières | 2,6 | 2,7 |
| 4.8 Dépréciation et amortissement | 43,8 | 37,1 |
| 4.9 Autres charges | | |
| Services d'entretien | 4,7 | 3,8 |
| Assurances | 11,7 | 12,4 |
| Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien | 2,9 | 3,3 |
| Créances douteuses et dépréciation | 13,4 | 6,2 |
| Formation et réunions | 17,7 | 19,0 |
| Divers | 2,2 | 1,8 |
| Total des autres charges | 52,6 | 46,5 |
| Total des charges | 4 395,7 | 4 016,8 |

167. En 2012, les transferts monétaires et les bons distribués ont représenté au total 191,8 millions de dollars (120,7 millions de dollars au 31 décembre 2011).

168. En 2012, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 264,6 millions de dollars, comme l'indique l'État des résultats financiers (2 061,2 millions de dollars au 31 décembre 2011).

169. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 12,3 millions de dollars (9,0³ millions de dollars au 31 décembre 2011) (Note 9).

³ En raison d'une erreur typographique dans les États financiers de 2011, le chiffre indiqué pour les pertes après livraison était 5,6 millions de dollars alors que le montant exact est de 9,0 millions de dollars.

170. Selon les principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants, mais il restait au 31 décembre 2012 des stocks de produits d'une valeur de 116,9 millions de dollars (174 836 tonnes) qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (92,8 millions de dollars [150 471 tonnes] au 31 décembre 2011).
171. Les services de distribution et services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
172. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
173. Les fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
174. Les autres charges incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

175. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS

176. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
177. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.

178. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des présents états financiers.
179. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
180. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
181. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.
182. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs.
183. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012:

| | 2012 | | | Total |
|---|-------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------|
| | Activités opérationnelles | Activités de placement | Activités de financement | |
| | <i>En millions de dollars</i> | | | |
| Montant effectif sur une base comparable (État V) | (4 061,1) | - | - | (4 061,1) |
| Différences de bases d'établissement | (64,2) | 78,1 | (8,5) | 5,4 |
| Différences de présentation | 3 977,8 | - | - | 3 977,8 |
| Différences d'entités | (143,2) | - | - | (143,2) |
| Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) | (290,7) | 78,1 | (8,5) | (221,1) |

184. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient considérés comme des ressources extrabudgétaires et n'entrent donc pas en ligne de compte dans le budget.

185. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2012–2014, qui présente une ventilation du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

| | 2012 | | | | Total | 2011 |
|---|---|-----------------------------------|--|------------------------------|----------------|----------------|
| | Fonds destinés aux différentes catégories d'activités | Fonds général et comptes spéciaux | Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale | Opérations intersectorielles | | |
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | |
| ACTIFS | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Trésorerie et placements à court terme | 847,1 | 215,1 | 211,8 | - | 1 274,0 | 1 655,9 |
| Contributions à recevoir | 1 343,1 | 241,4 | 139,4 | - | 1 723,9 | 1 625,7 |
| Stocks | 595,4 | 97,6 | 16,9 | - | 709,9 | 776,6 |
| Autres comptes débiteurs | 70,6 | 445,4 | 7,5 | (375,6) | 147,9 | 122,0 |
| | 2 856,2 | 999,5 | 375,6 | (375,6) | 3 855,7 | 4 180,2 |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Contributions à recevoir | 40,6 | 153,5 | 8,3 | - | 202,4 | 199,4 |
| Placements à long terme | - | 352,7 | - | - | 352,7 | 281,1 |
| Immobilisations corporelles | 80,0 | 28,1 | 2,4 | - | 110,5 | 100,9 |
| Immobilisations incorporelles | 1,2 | 22,8 | 0,1 | - | 24,1 | 30,8 |
| | 121,8 | 557,1 | 10,8 | - | 689,7 | 612,2 |
| TOTAL DES ACTIFS | 2 978,0 | 1 556,6 | 386,4 | (375,6) | 4 545,4 | 4 792,4 |
| PASSIFS | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | |
| Dettes et charges à payer | 338,9 | 445,6 | 6,3 | (375,6) | 415,2 | 535,2 |
| Provisions | 3,3 | 0,6 | 10,4 | - | 14,3 | 7,8 |
| Prestations dues aux employés | - | 19,5 | - | - | 19,5 | 19,9 |
| Fraction courante du prêt à long terme | - | 5,8 | - | - | 5,8 | 5,8 |
| | 342,2 | 471,5 | 16,7 | (375,6) | 454,8 | 568,7 |
| Passifs non courants | | | | | | |
| Prestations dues aux employés | - | 365,1 | - | - | 365,1 | 329,1 |
| Prêt à long terme | - | 101,2 | - | - | 101,2 | 107,1 |
| | - | 466,3 | - | - | 466,3 | 436,2 |
| TOTAL DES PASSIFS | 342,2 | 937,8 | 16,7 | (375,6) | 921,1 | 1 004,9 |
| ACTIFS NETS | 2 635,8 | 618,8 | 369,7 | - | 3 624,3 | 3 787,5 |
| SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES | | | | | | |
| Soldes des fonds | 2 635,8 | 345,7 | 369,7 | - | 3 351,2 | 3 550,2 |
| Réserves | - | 273,1 | - | - | 273,1 | 237,3 |
| TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2012 | 2 635,8 | 618,8 | 369,7 | - | 3 624,3 | 3 787,5 |
| TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2011 | 2 836,0 | 626,6 | 324,9 | - | 3 787,5 | |

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

| | 2012 | | | | Total | 2011 |
|--|---|-----------------------------------|--|------------------------------|----------------|----------------|
| | Fonds destinés aux différentes catégories d'activités | Fonds général et comptes spéciaux | Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale | Opérations intersectorielles | | |
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | |
| PRODUITS | | | | | | |
| Contributions en espèces | 2 512,5 | 648,1 | 177,4 | - | 3 338,0 | 2 979,0 |
| Contributions en nature | 652,2 | 42,8 | 11,3 | - | 706,3 | 617,5 |
| Écart de change | (3,2) | 47,0 | (1,2) | - | 42,6 | (0,5) |
| Rendement des placements | - | 23,5 | 0,5 | - | 24,0 | 27,5 |
| Autres produits | 74,6 | 105,6 | - | (79,7) | 100,5 | 112,6 |
| TOTAL DES PRODUITS | 3 236,1 | 867,0 | 188,0 | (79,7) | 4 211,4 | 3 736,1 |
| CHARGES | | | | | | |
| Transferts monétaires et bons distribués | 190,3 | - | 1,5 | - | 191,8 | 120,7 |
| Produits alimentaires distribués | 2 218,0 | 22,2 | 38,4 | (14,0) | 2,264,6 | 2 061,2 |
| Services de distribution et services connexes | 597,9 | 1,4 | 3,4 | (0,2) | 602,5 | 532,9 |
| Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel | 370,5 | 270,7 | 59,2 | (9,0) | 691,4 | 680,4 |
| Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | 123,2 | 31,9 | 11,1 | (9,5) | 156,7 | 148,1 |
| Services sous-traités et autres services | 280,2 | 113,1 | 22,7 | (26,3) | 389,7 | 387,2 |
| Charges financières | - | 2,6 | - | - | 2,6 | 2,7 |
| Dépréciation et amortissement | 24,8 | 18,1 | 0,9 | - | 43,8 | 37,1 |
| Autres charges | 48,3 | 19,0 | 6,0 | (20,7) | 52,6 | 46,5 |
| TOTAL DES CHARGES | 3 853,2 | 479,0 | 143,2 | (79,7) | 4 395,7 | 4 016,8 |
| DÉFICIT DE L'EXERCICE 2012 | (617,1) | 388,0 | 44,8 | - | (184,3) | (280,7) |
| DÉFICIT DE L'EXERCICE 2011 | (564,7) | 361,9 | (77,9) | - | (280,7) | |

186. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|----------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 438,5 | 659,6 |
| Placements à court terme | 835,5 | 996,3 |
| Total de la trésorerie et des placements à court terme | 1 274,0 | 1 655,9 |

187. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
188. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 375,6 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 79,7 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
189. Sur la valeur totale de 110,5 millions de dollars des immobilisations corporelles au 31 décembre 2012 (100,9 millions de dollars au 31 décembre 2011), un montant de 43,0 millions de dollars représente les acquisitions, après déduction des sorties en 2012 (44,2 millions de dollars au 31 décembre 2011).
190. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
191. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------------------------|-------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers: | | |
| Moins de 1 an | 29,2 | 25,2 |
| De 1 à 5 ans | 58,8 | 28,0 |
| Plus de 5 ans | 11,1 | 11,6 |
| Total des engagements afférents aux baux immobiliers | 99,1 | 64,8 |

192. Au 31 décembre 2012, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 25 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 54 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 à 5 ans" (26 pour cent et 2 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2011). Le contrat est reconductible si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

8.1.2 Autres engagements

193. Au 31 décembre 2012, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

| | 2012 | 2011 |
|---|--------------|--------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | |
| Produits alimentaires | 185,5 | 330,4 |
| Transport – produits alimentaires | 161,4 | 149,9 |
| Services | 64,6 | 58,0 |
| Articles non alimentaires | 46,3 | 43,0 |
| Équipement | 16,0 | 10,4 |
| Total des engagements non réglés | 473,8 | 591,7 |

194. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

195. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.
196. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010.
197. En 2005, des cas de fraude imputables à deux employés du PAM ont été découverts au Bureau régional du PAM en République sud-africaine. La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Un procès pénal a débuté en 2008. Dans le cadre de cette procédure pénale, les avoirs connus des employés, dont la valeur serait d'approximativement 5,0 millions de dollars au 31 décembre 2011, ont fait l'objet d'une ordonnance de saisie conservatoire à la demande du ministère public.
198. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés (les défendeurs), en application de leur contrat de travail, afin de recouvrer les fonds détournés. Cette action a été engagée dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence arbitrale par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande. La somme totale en cause s'élève à environ 6,0 millions de dollars, plus les intérêts et les frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a introduit une instance devant la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin d'obtenir une décision de la Cour rendant cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud.

199. En octobre 2011, la Haute Cour a rendu un arrêt en ce sens en faveur du PAM. Les défendeurs ont fait appel de cette décision. Cette décision est désormais définitive.
200. Dans le cadre de la procédure pénale, un jugement a été rendu en décembre 2012 par lequel les défendeurs ont été déclarés coupables de toutes les accusations de fraude formulées à leur encontre; il est probable que les défendeurs présentent un recours. La procédure d'appel devrait prendre entre 12 et 18 mois à compter de la sentence. La décision arbitrale ne peut devenir exécutoire qu'au terme de la procédure pénale. À ce stade, le PAM interviendra en vertu des sections pertinentes de la loi sur la prévention du crime organisé afin de recouvrer les sommes en litige.

NOTE 9: PERTES, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET PASSATION D'AVOIRS PAR PROFITS ET PERTES

201. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
202. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrés en 2012.

| | 2012 | 2011 |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------|
| | <i>En millions de dollars</i> | |
| Versements à titre gracieux | 0,1 | - |
| Contributions à recevoir | 0,4 | - |
| Pertes de produits alimentaires | 12,3 | 9,0 |
| Pertes de produits non alimentaires | 0,4 | - |
| Pertes d'autres biens et de numéraire | 0,6 | 1,0 |
| | <i>En tonnes</i> | |
| Pertes de produits (quantité) | 16 407 | 12 677 |

203. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie au remboursement des frais afférents au traitement médical des fonctionnaires du PAM en situation de crise. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir d'un donateur. Les pertes de produits alimentaires sont intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'articles non alimentaires ont principalement eu lieu à l'entreposage. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par pertes et profits d'un montant à percevoir au titre du remboursement de la TVA et d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.

204. Les cas de fraude enregistrés en 2012 ont été des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 99 533 dollars (38 951 dollars en 2011), dont aucune somme n'a été recouvrée.

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 10.1: Principaux dirigeants

| | Nombre de personnes | Nombre de postes | Traitement et indemnité de poste | Indemnités et prestations | Régimes de pension et d'assurance maladie | Rémunération totale | Encours des avances sur indemnités | Encours des prêts |
|-----------------------------|---------------------|------------------|----------------------------------|---------------------------|---|---------------------|------------------------------------|-------------------|
| | | | | | | | | |
| Principaux dirigeants, 2012 | 7 | 6 | 1,1 | 0,6 | 0,2 | 1,9 | 0,2 | - |
| Principaux dirigeants, 2011 | 6 | 5 | 1,1 | 0,5 | 0,2 | 1,8 | 0,2 | - |

205. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint et les Sous-Directeurs exécutifs ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.
206. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes de dirigeant et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
207. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels, les prestations dues après la cessation de service, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
208. Les principaux dirigeants ont droit à des prestations après la cessation de service et à d'autres prestations à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces prestations dues aux employés sont exposées dans la Note 2.11. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

| | Nombre de personnes | Nombre de postes | Rémunération et indemnité de poste | Indemnités et prestations | Régimes de pension et d'assurance maladie | Rémunération totale | Encours des avances sur indemnités | Encours des prêts |
|--|---------------------|------------------|------------------------------------|---------------------------|---|---------------------|------------------------------------|-------------------|
| <i>En millions de dollars</i> | | | | | | | | |
| Autres membres de la haute direction, 2012 | 31 | 27 | 4,4 | 2,0 | 1,0 | 7,4 | 0,7 | - |
| Autres membres de la haute direction, 2011 | 29 | 25 | 4,6 | 1,9 | 1,1 | 7,6 | 0,9 | 0,1 |

209. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour d'autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
210. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes d'autres membres de la haute direction et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice.
211. En 2012, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2011).
212. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
213. Les prêts accordés à d'autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts automobiles, d'avances au titre de l'allocation-logement et d'avances sur traitement. Ces prêts et avances ont été accordés sans intérêts et sont recouverts soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.
214. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

| Rapprochement des accords avec des tierces parties | 2012 | | 2011 | |
|--|-------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|
| | <i>En millions de dollars</i> | | | |
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier | | 16,3 | | 10,4 |
| Réintégration: provision pour créance douteuse | | 0,3 | | - |
| Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice | 67,4 | | 62,4 | |
| Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice | <u>(57,6)</u> | 9,8 | <u>(45,8)</u> | 16,6 |
| Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice | (82,2) | | (86,8) | |
| Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice | <u>83,3</u> | 1,1 | <u>76,4</u> | (10,4) |
| Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2.5) | | 27,5 | | 16,6 |
| Provisions pour créances douteuses | | (0,3) | | (0,3) |
| Solde de clôture au 31 décembre | | <u>27,2</u> | | <u>16,3</u> |

215. Un accord avec une tierce partie est un contrat juridiquement contraignant entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
216. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2012, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 27,2 millions de dollars (16,3 millions de dollars au 31 décembre 2011).

NOTE 12: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

217. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2012. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE I

| | Raison sociale | Adresse |
|---|--|---|
| PAM | Programme alimentaire mondial | Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie |
| Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques | Bartolomeo Migone | Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie |
| Actuaires | AON Hewitt Associates | 45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis d'Amérique |
| Banquiers principaux | Citibank N.A. | Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie |
| | Standard Chartered Plc | 6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni |
| Commissaire aux comptes | Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde | 9, Deen Dayal Upadhyay Marg, New Delhi 110124, Inde |

Section II

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**VINOD RAI****N° 2747/IR/16-2013****Le 5 avril 2013****Chère Madame,****Rapport d'audit établi par le Commissaire aux comptes relatif aux États financiers du
Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport mentionné ci-dessus, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire transmettre au Conseil d'administration. Toutes les constatations dont ce rapport fait état ont été portées à la connaissance des membres du personnel et de la direction du PAM concernés.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour la coopération et le concours qui m'ont été apportés à cet égard.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération



Vinod Rai
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola 68/70
00148 Rome
Italie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention du

Conseil d'administration du

Programme alimentaire mondial

Rapport sur les États financiers

Nous avons procédé à la vérification des États financiers ci-joints du Programme alimentaire mondial (PAM), qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2012 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, accompagnés de notes afférentes aux États financiers.

Responsabilité de la direction concernant les États financiers

Il incombe à la direction d'établir les États financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées, et de procéder à des estimations comptables qui soient vraisemblables, eu égard aux circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'émettre une opinion au sujet de ces états financiers, sur la base de nos vérifications. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir

l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures qui permettent de vérifier les pièces justificatives correspondant aux montants et aux informations présentées dans les états financiers. Les modalités en sont laissées à l'appréciation du Commissaire aux comptes, qui les détermine notamment sur la base de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. Pour évaluer ces risques, le Commissaire aux comptes prend en considération les mécanismes de contrôle interne sur lesquels s'appuie l'entité pour établir et présenter des états financiers qui reflètent fidèlement sa situation financière, et ce, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, compte tenu des circonstances, mais sans chercher à exprimer une opinion sur l'efficacité de ces mécanismes. Un audit consiste également à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont vraisemblables, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments qui ressortent des vérifications que nous avons effectuées constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2012 ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur l'application des autres prescriptions réglementaires et statutaires

En outre, à notre avis, les opérations du Programme alimentaire mondial dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier du PAM.

Nous avons également rédigé un rapport détaillé portant sur la vérification des opérations du Programme alimentaire mondial, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.



Vinod Rai
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

New Delhi, Inde,
le 5 avril 2013

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à donner au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial une assurance indépendante et à apporter une valeur ajoutée à la gestion du PAM en formulant des recommandations constructives.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

Mme Alka R Bhardwaj
Directrice du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie.
Tél: 0039-06-65133071
Courriel: alka.bhardwaj@wfp.org

Rapport du Commissaire aux comptes sur les États financiers

du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2012



RÉSULTATS DE L'AUDIT

- I. Nous avons vérifié les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.
- II. Nous avons constaté que les États financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2012, ainsi que ses résultats financiers pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012. Le PAM a établi et présenté les États financiers conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

NOTRE PROGRAMME DE TRAVAIL

- III. Notre programme de travail pour la période 2012–2013 a été présenté au Conseil d'administration à sa session de novembre 2012. Les rapports récapitulants nos activités d'audit opérationnel sont les suivants:
 - Rapport sur la collaboration avec les partenaires coopérants
 - Rapport sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons
- IV. Ces deux rapports ont été établis pour la session de juin 2013 du Conseil d'administration, comme prévu dans le Plan de travail.
- V. Outre ces rapports d'audit opérationnel, notre programme de travail prévoyait des visites sur le terrain dans huit bureaux de pays du PAM et trois bureaux régionaux. Nous avons passé en revue les opérations dans ces bureaux extérieurs, et avons également entrepris de soumettre à des vérifications approfondies un échantillon d'opérations sélectionnées en fonction d'une évaluation des risques dans le cadre de chacun des audits effectués sur le terrain. À l'issue de chaque audit, nous avons transmis au Secrétariat une lettre d'observations exposant nos conclusions et nos recommandations.

LE PRÉSENT RAPPORT

- VI. Le présent rapport porte sur les résultats de l'audit financier réalisé au Siège du PAM et lors des visites sur le terrain de bureaux régionaux et de bureaux de pays. Il propose: i) une évaluation des résultats obtenus par le PAM au regard de paramètres opérationnels et financiers essentiels; et ii) des observations portant sur les États financiers. Nous avons formulé cinq recommandations dans le présent rapport. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de nos audits financiers des deux exercices précédents qui n'ont pas encore été appliquées.

Récapitulatif des recommandations

Gestion des stocks

Recommandation 1: *Étant donné que des écarts d'inventaire persistent entre le système WINGS et le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), et que le Système d'appui à la gestion logistique (LESS) est en cours d'évaluation en vue de sa mise en place complète, il est essentiel, en particulier, que les causes des erreurs d'enregistrement répertoriées soient examinées minutieusement et que des mesures correctives spécifiques (appuyées par une formation et un suivi attentif) soient prises au niveau des bureaux de pays et du Siège. La qualité des informations sur les stocks présentées dans les États financiers s'en trouverait améliorée.*

Recommandation 2: *Nous recommandons la mise en place d'un système permettant de faire en sorte que les pertes après livraison soient comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rapportent.*

Recommandation 3: *Des mesures pourraient être prises pour améliorer la rapidité du système actuel d'enregistrement de la réception des produits alimentaires en suivant de près cet aspect au niveau approprié, tant dans les bureaux de pays et bureaux régionaux qu'au Siège du PAM.*

Recommandation 4: *Le Commissaire aux comptes avait formulé au cours de l'audit financier de 2011 une recommandation visant à améliorer la qualité du rapprochement des données sur les produits alimentaires non distribués que détiennent les partenaires. Nous souhaitons renouveler cette recommandation de chercher à perfectionner le rapprochement des stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants, dans le souci d'améliorer les informations communiquées. Il pourrait être opportun que les services du Siège du PAM examinent cette question et désignent des pôles de responsabilité chargés d'assurer un suivi plus rigoureux de la qualité du rapprochement des données.*

Base de données sur la gestion des actifs

Recommandation 5: *Nous recommandons au PAM de faire le point sur l'ensemble des discordances et des omissions entre la base de données sur la gestion des actifs et le fichier WINGS d'enregistrement central des actifs, moyennant un plan d'action assorti d'un calendrier précis, et de mettre en place une base de données "propre" dans le cadre du projet relatif au module de gestion centralisée des équipements (GEMS), en éliminant tout problème évitable lié au transfert des données.*

I. INTRODUCTION

1. L'audit du Programme alimentaire mondial (PAM) a été confié au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier et au Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes figurant en annexe audit règlement. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.
2. Les principaux objectifs des vérifications que nous avons menées consistaient à s'assurer que les États financiers annuels:
 - présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2012 et ses résultats financiers pour l'exercice 2012;
 - sont établis conformément au Règlement financier et aux principes comptables du PAM; et
 - sont conformes aux normes IPSAS.
3. Notre audit a consisté à examiner les États financiers, ainsi que les pièces justificatives et les informations disponibles dans deux systèmes informatiques:
 - le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), une application informatique SAP utilisée pour la comptabilité; et
 - le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), une application informatique permettant d'assurer le suivi des stocks.
4. Notre audit a donné lieu à des réunions de début et de fin avec la haute direction, ainsi qu'à des échanges de vues et des réunions de concertation avec les fonctionnaires du Département de la gestion des ressources du PAM. Nous avons procédé à des vérifications par sondage d'un échantillon d'écritures et d'opérations comptables, à la fois en décomposant les soldes présentés dans les états financiers et en vérifiant la somme des chiffres à partir des pièces justificatives.
5. Nous avons en outre analysé un certain nombre de constatations importantes faites durant les vérifications effectuées dans les huit bureaux de pays et les trois bureaux régionaux du PAM¹, qui ont une incidence sur la fiabilité des opérations financières. Enfin, lors de

¹ Nos vérifications sur le terrain ont porté sur huit bureaux de pays (Bangladesh, Kenya, Pakistan, Philippines, Somalie, Sri Lanka, Zambie et Zimbabwe), ainsi que sur trois bureaux régionaux (Bangkok, Johannesburg et Nairobi).

l'élaboration de la version finale du présent rapport, nous avons tenu compte des observations communiquées par la direction aux différents stades de notre audit.

II. RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

6. Il incombe au PAM d'établir les États financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux normes IPSAS. Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des États financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et d'appliquer des méthodes comptables appropriées et de procéder à des estimations comptables qui soient vraisemblables, eu égard aux circonstances.

III. RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7. En qualité de Commissaire aux comptes, notre responsabilité est de formuler une opinion au sujet de ces États financiers en nous appuyant sur l'examen des documents comptables et des informations fournies par la direction du PAM. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. Tout au long de cet audit, nous avons gardé à l'esprit le mandat du Commissaire aux comptes, tel qu'il figure dans le Règlement financier du PAM.

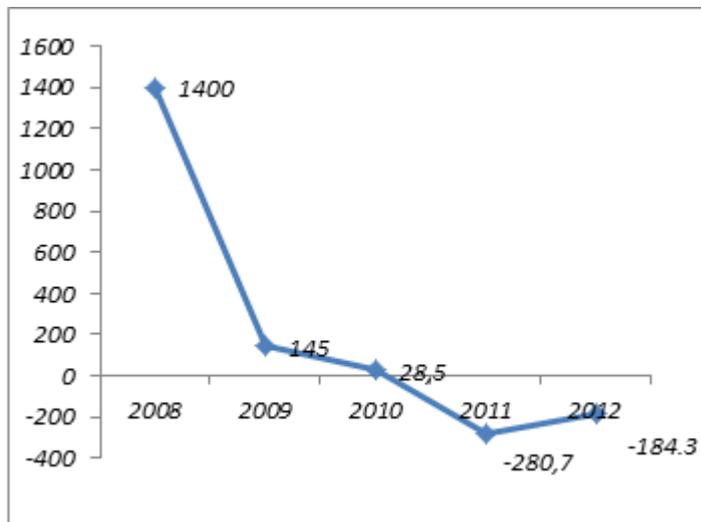
IV. OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2012

8. Les vérifications menées pour l'exercice 2012 n'ont fait apparaître, à mon avis, aucune lacune ou erreur qui risquerait de compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des États financiers dans leur ensemble. En conséquence, j'ai rendu une opinion sans réserve au sujet des États financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

V. RÉSULTATS AU REGARD D'INDICATEURS ESSENTIELS

Excédent/déficit d'exploitation

9. L'excédent, ou le déficit, représente la différence entre les produits perçus et les charges supportées par le PAM durant l'exercice. La situation s'est améliorée en 2012 par rapport à 2011, et la détérioration progressive du résultat d'exploitation, déficitaire en 2011, a été enrayée. Le déficit d'exploitation s'élève à 184,3 millions de dollars, contre 280,7 millions de dollars en 2011. Cette évolution s'explique essentiellement par: i) une hausse de 447,8 millions de dollars du produit des contributions (qui progressent de 3 596,5 millions de dollars en 2011 à 4 044,3 millions de dollars en 2012); et ii) une augmentation de 378,9 millions de dollars des charges (4 395,7 millions de dollars en 2012 contre 4 016,8 millions de dollars en 2011).



10. En application des normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la fourniture des biens et des services ou de la livraison des produits alimentaires. Il existe donc un décalage inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Dès lors, un grand nombre de facteurs sont susceptibles d'expliquer ce déficit d'exploitation: la chronologie de la comptabilisation des produits et des charges; un afflux de contributions pluriannuelles au cours des exercices précédents; une chute des produits ou une envolée des charges.
11. Nous avons constaté que cette amélioration de la situation financière en 2012 était avant tout la conséquence d'un accroissement de plus de 12,72 pour cent des produits par rapport à 2011.
12. Le tableau ci-après permet d'analyser ce déficit par secteur. Le déficit des fonds destinés aux différentes catégories d'activités se creuse au fil des ans.

| TABLEAU 1 | | | | |
|--|-------------|-------------|---------------|---------------|
| <i>(chiffres en millions de dollars)</i> | | | | |
| Secteurs | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Fonds des catégories d'activités | | | | |
| Produits | 3 556 | 3 577 | 2 894 | 3 236 |
| Charges | 3 692 | 3 729 | 3 459 | 3 853 |
| Déficit | (-)136 | (-)152 | (-)565 | (-) 617 |
| Excédent/Déficit des autres secteurs | | | | |
| Fonds général et comptes spéciaux | 315 | 65 | 362 | 388 |
| Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale | (-)34 | 116 | (-)78 | 45 |
| Excédent/déficit total | 145 | 29 | (-)281 | (-)184 |

13. Le déficit enregistré pour les fonds afférents aux différentes catégories d'activités s'est creusé, passant à (-)617 millions de dollars. Le montant total des produits a progressé cette année pour atteindre 3 236 millions de dollars sous forme de contributions en espèces ou en nature, et les charges aussi ont nettement augmenté, s'établissant à 3 853 millions de dollars. Ce dernier chiffre s'explique par une augmentation générale pour tous les postes de dépenses, notamment: le montant des espèces et des bons distribués, les frais de distribution, les traitements, les fournitures et les biens consommables et autres frais.
14. L'excédent du Fonds général et des comptes spéciaux a augmenté par rapport à l'exercice précédent, ainsi que celui des opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale.
15. Nous avons constaté une légère progression des produits pour le Fonds général et les comptes spéciaux (de 856,3 millions de dollars en 2011 à 867 millions de dollars en 2012) et une réduction du montant des services sous-traités et autres services ainsi que des salaires. Ces deux facteurs ont entraîné une augmentation de l'excédent du Fonds général et des comptes spéciaux (de 362 millions de dollars à 388 millions de dollars).
16. Les contributions en espèces aux opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale ont plus que doublé, passant de 80 millions de dollars en 2011 à 177,4 millions de dollars, et les charges ont reculé de 165,8 millions de dollars à 143,2 millions de dollars, d'où une amélioration du solde, qui est passé de (-)78 millions de dollars en 2011 à 45 millions de dollars.

17. Le déficit enregistré pour les fonds de catégories d'activités a été en partie compensé par l'excédent du Fonds général et des comptes spéciaux et par celui des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale. Le déficit global a ainsi été ramené de (-)281 millions de dollars en 2011 à (-)184 millions de dollars en 2012.

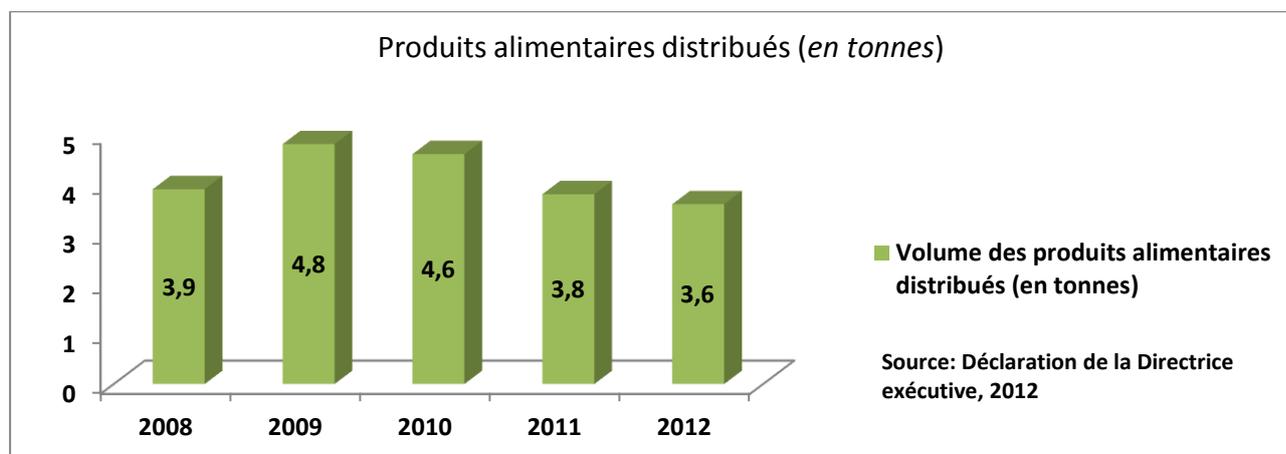
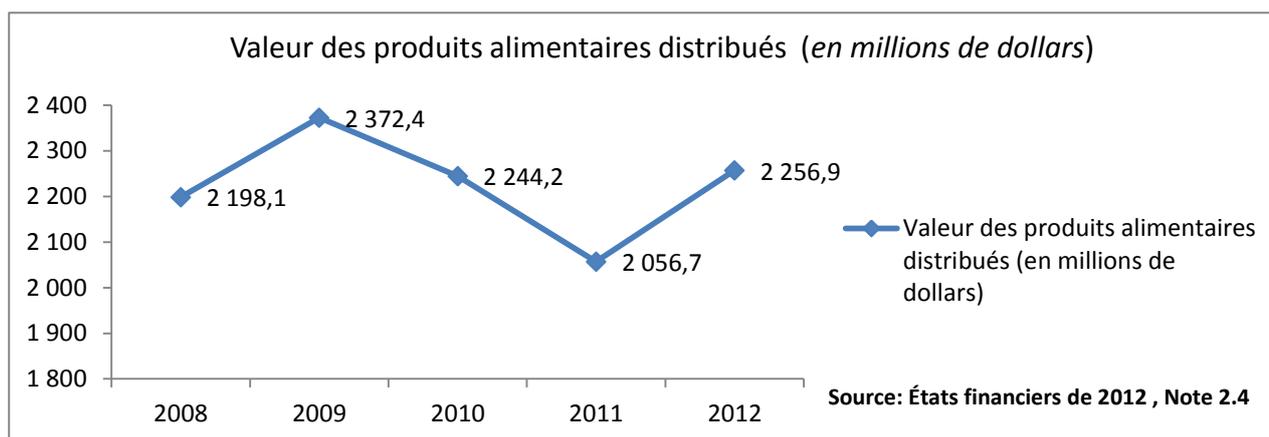
Produits

18. Le montant total des produits s'est élevé en 2012 à 4 211,4 millions de dollars, soit une hausse de 12,72 pour cent par rapport à 2011 (3 736,1 millions de dollars). Pour leur part, les contributions en nature ont progressé de 14 pour cent. Ces augmentations sont dues aux principaux donateurs qui ont apporté en 2012 des contributions plus importantes qu'en 2011, pour faire face à l'aggravation de la situation dans la Corne de l'Afrique, au Sahel, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. À eux seuls, les États-Unis ont accru leur contribution de 200 millions de dollars. Les gains de change ont été considérables au cours de l'année examinée (42,6 millions de dollars, à comparer à la perte de 0,5 million de dollars enregistrée en 2011). Cette augmentation est due en partie au recul du cours du dollar des États-Unis face aux quatre principales devises (euro, livre sterling, dollar australien et couronne norvégienne) par rapport à 2011.

Charges

19. En 2012, les charges ont augmenté de 9 pour cent par rapport à 2011. La composante assistance — produits alimentaires ainsi que transferts monétaires et bons — (2 456,4 millions de dollars), a représenté 56 pour cent des charges du PAM. Viennent en deuxième position les dépenses de personnel (15,72 pour cent des charges en 2012). La valeur des produits distribués en 2012 a augmenté de 203,4 millions de dollars par rapport à 2011, sous l'effet conjugué de l'accroissement de la valeur des denrées et de l'essor des distributions de produits à valeur élevée. En 2012, le montant des espèces et des bons distribués s'est élevé au total à 191,8 millions de dollars (120,7 millions de dollars au 31 décembre 2011). Le poste des produits alimentaires et articles non alimentaires distribués représente au total 2 264,6 millions de dollars, ainsi qu'il est indiqué dans l'État des résultats financiers (2 061,2 millions de dollars au 31 décembre 2011). La masse salariale, les prestations dues aux employés et les autres dépenses de personnel se sont élevées au total à 691,4 millions de dollars. Les charges afférentes aux fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement, tant pour l'exécution directe des projets que pour les services d'administration et d'appui, ont légèrement augmenté, passant de 148,1 millions de dollars en 2011 à 156,7 millions de dollars en 2012. Les autres charges sont passées de 46,5 millions de dollars en 2011 à 52,6 millions de dollars en 2012. Ces charges incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

20. S'agissant des produits alimentaires distribués, le rayon d'action du PAM, mesuré en fonction du nombre de bénéficiaires et des quantités de vivres distribuées, s'est réduit ces dernières années, ainsi qu'il est indiqué ci-après. Toutefois, la valeur des espèces et des bons distribués a augmenté, passant de 120,7 millions de dollars en 2011 à 191,8 millions de dollars cette année. La valeur des produits alimentaires distribués en 2012 a également progressé, atteignant 2 256,9 millions de dollars contre 2 056,7 millions de dollars en 2011.



Soldes des fonds et réserves

21. Au 31 décembre 2012, les réserves se montaient à 273,1 millions de dollars, soit une hausse de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent (237,3 millions de dollars). Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions, qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme, et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Au 31 décembre 2012, le montant total des soldes des fonds et des réserves s'élevait à 3 624,3 millions de dollars.

Conclusions issues de l'audit

1. Gestion des stocks

1.1 Rapprochement des stocks

22. S'agissant des stocks de produits alimentaires, les opérations sont enregistrées dans WINGS II jusqu'au moment où les stocks sont comptabilisés en charges. Les données sur le mouvement des stocks sont enregistrées dans COMPAS. La convergence des données entre les deux systèmes est facilitée par une interface SAP-COMPAS.
23. La Division de la logistique établie au Siège du PAM effectue chaque trimestre le rapprochement entre l'inventaire physique de COMPAS et les données enregistrées dans WINGS. L'état du rapprochement des stocks est établi uniquement en tonnes et la Sous-Division de la comptabilité générale (RMFFG) du Siège calcule la valeur des écarts constatés en se fondant sur la moyenne mobile du prix d'acquisition. Elle procède à un ajustement au moyen de pièces de journal, afin de faire correspondre le stock enregistré dans le système WINGS et l'inventaire physique de COMPAS en se fondant sur le rapport établi par la Division de la logistique.
24. Un écart d'inventaire de 8 436 tonnes a été constaté entre WINGS et COMPAS en 2012 (4 898 tonnes en 2011). Cette différence a été corrigée par le PAM. En analysant les motifs invoqués, il est apparu qu'une part importante de la différence entre WINGS et COMPAS (36 pour cent du total) était imputable au "protocole relatif aux erreurs d'imputation" et à "l'alignement de l'interface WINGS-COMPAS". Le rapprochement entre les deux systèmes informatiques est effectué manuellement et les corrections sont apportées sous forme de pièces justificatives de journal, aux fins de l'établissement des États financiers.
25. Le PAM avait précédemment fait savoir que la mise en service du système LESS résoudrait définitivement le problème. Il avait également indiqué que, grâce à la poursuite des efforts engagés en matière de suivi, l'écart entre les deux systèmes se réduirait. Il a toutefois été constaté que ce problème persiste. Nous croyons également comprendre que le système LESS a été expérimenté dans deux bureaux de pays uniquement et qu'il est actuellement en cours d'évaluation en vue de sa mise en service complète, qui s'étalera sur une période de trois ans (2013–2015).

Recommandation 1

Étant donné que des écarts d'inventaire persistent entre le système WINGS et le Système COMPAS, et que le Système LESS est en cours d'évaluation en vue de sa mise en place complète, il est essentiel, en particulier, que les causes des erreurs d'enregistrement répertoriées soient examinées minutieusement et que des mesures correctives spécifiques (appuyées par une formation et un suivi attentif) soient prises au niveau des bureaux de pays et du Siège. La qualité des informations sur les stocks présentées dans les états financiers s'en trouverait améliorée.

1.2 Pertes après livraison

26. Les pertes de produits alimentaires après livraison sont comptabilisées une fois que les produits sont arrivés au premier point de livraison dans le pays bénéficiaire. Elles comprennent les pertes survenues pendant la manutention, l'entreposage et le transport intérieur. Le PAM a fait état de pertes après livraison s'élevant à 12,3 millions de dollars (9,0 millions de dollars au 31 décembre 2011) (voir le paragraphe 169 de la Note 4 afférente aux États financiers de 2012).

27. Nous avons constaté que ce chiffre de 12,3 millions de dollars englobait des pertes d'une valeur de 1,3 million de dollars subies au cours d'années antérieures à 2012. Le PAM les a comptabilisées dans les pertes après livraison de 2012 parce qu'elles ont été enregistrées pendant cet exercice. Nous sommes d'avis que, les pertes après livraison devraient être comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rapportent.

Recommandation 2

Nous recommandons la mise en place d'un système permettant de faire en sorte que les pertes après livraison soient comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rapportent.

1.3 Réception des produits alimentaires

28. En application des principes comptables en vigueur au PAM pour l'exercice 2012 (voir le paragraphe 1 [Base utilisée pour établir les États financiers] de la Note 1 [Méthodes comptables]), les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS.

29. En outre, au paragraphe 6 de la Norme IPSAS 1—Présentation des États financiers, la comptabilité d'exercice est définie comme étant la convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent (et non pas lors de l'entrée ou de la sortie de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie). En conséquence, les opérations et les événements sont enregistrés dans les livres comptables et comptabilisés dans les États financiers des exercices auxquels ils se rapportent. Les

éléments comptabilisés selon la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, l'actif net/situation nette, les produits et les charges.

30. Nous avons examiné minutieusement l'état des produits alimentaires reçus en 2012 et constaté des retards allant de 1 à 34 mois dans l'enregistrement de la réception de ces produits sous WINGS. Le résultat est que des produits alimentaires reçus en 2011 (d'un montant de 5 149 588,90 dollars) ont été enregistrés dans la base de données concernant les produits reçus en 2012.
31. Le PAM a accepté d'examiner les cas de retards dans l'enregistrement des produits et d'étudier plus avant les mesures à prendre pour les réduire.

Recommandation 3

Des mesures pourraient être prises pour améliorer la rapidité du système actuel d'enregistrement de la réception des produits alimentaires en suivant de près cet aspect au niveau approprié, tant dans les bureaux de pays et bureaux régionaux qu'au Siège du PAM.

1.4 Stocks de produits alimentaires: stocks détenus par les partenaires coopérants

32. Dans la plupart des pays, le PAM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires coopérants, qui l'aident à identifier les bénéficiaires et leur distribuent les produits alimentaires, ainsi que les bons et transferts monétaires. Conformément aux accords passés, pour rendre compte au PAM des quantités d'aide alimentaire effectivement distribuées, les partenaires coopérants établissent des rapports mensuels et des rapports trimestriels sur les distributions. En application des principes comptables en vigueur au PAM, les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM, ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants chargés de les distribuer. Depuis 2011, les stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants et non distribués apparaissent dans les États financiers, tant en valeur qu'en volume.
33. Ainsi qu'il est indiqué dans les directives pour la clôture annuelle des comptes financiers de l'exercice 2012, les bureaux de pays présentent des données détaillées sur les stocks détenus par les partenaires coopérants aux bureaux régionaux, qui les regroupent et les communiquent à RMFFG, au Siège du PAM. Dès leur réception, la Sous-Division vérifie en détail les données transmises par les bureaux régionaux, en se reportant à la liste des stocks détenus par les partenaires figurant dans le système COMPAS et communiquée par la Division de la logistique (OSL), et fait le point avec les bureaux de pays afin d'élucider les écarts éventuels. Les renseignements figurant dans les lettres de déclaration sont également pris en compte.

34. Au cours de l'audit financier de 2011, nous avons formulé une recommandation préconisant de rationaliser la procédure de communication dans les délais impartis des rapports sur les distributions par les partenaires coopérants et d'améliorer la qualité du rapprochement des données concernant les produits alimentaires non distribués que détiennent les partenaires. Nous avons réexaminé cette question en détail pendant l'année considérée et constaté ce qui suit.
35. Au paragraphe 170 de la Note 4 afférente aux États financiers, le PAM fait état de stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 116,9 millions de dollars (174 836 tonnes) qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires au 31 décembre 2012. Nous avons sélectionné un échantillon de 61 partenaires coopérants dans 13 bureaux de pays afin d'effectuer une vérification à ce propos, et examiné les renseignements qui nous ont été communiqués par le PAM au sujet de 50 partenaires dans 12 bureaux de pays. Nous avons constaté des écarts entre les quantités de stocks déclarées par les partenaires coopérants et celles comptabilisées par le PAM pour établir les États financiers. L'écart est resté important, puisqu'il s'élève à 13 438,96 tonnes pour les neuf bureaux de pays dont les données nous ont été communiquées à temps. Par ailleurs, nous avons remarqué qu'en Somalie et en Éthiopie, certains partenaires coopérants s'écartaient du modèle réglementaire pour établir les rapports mensuels sur les distributions et omettaient de nombreux détails essentiels. Dans notre audit opérationnel sur la collaboration avec les partenaires coopérants, nous avons constaté des retards dans la transmission au PAM des rapports mensuels sur les distributions. Ces retards ont eu une incidence sur le rapprochement des données car, dans bien des cas, en l'absence de rapport mensuel, les quantités de céréales vivrières détenues par les partenaires coopérants ont été estimées sans pouvoir s'y référer.
36. Dans une première réponse, la direction du PAM a admis que certains rapports mensuels sur les distributions n'avaient pas encore été transmis et indiqué que les bureaux de pays étaient invités à faire la lumière sur les écarts constatés. Elle a par ailleurs attiré l'attention sur les mesures prises au cours de l'année pour aller dans ce sens, notamment les communications adressées par le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'administration générale à tous les bureaux régionaux et bureaux de pays, le renforcement des contrôles moyennant l'examen des rapports succincts sur la clôture mensuelle des comptes, et les directives concernant la clôture annuelle des comptes, de manière à rationaliser les processus et les procédures.
37. Nous prenons acte des mesures prises par la direction pour donner suite à nos recommandations de 2011. Toutefois, étant donné les écarts susmentionnés, nous faisons observer qu'il est possible d'améliorer encore le rapprochement des stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants.

Recommandation 4

Le Commissaire aux comptes avait formulé au cours de l'audit financier de 2011 une recommandation visant à améliorer la qualité du rapprochement des données sur les produits alimentaires non distribués que détiennent les partenaires. Nous souhaitons renouveler cette recommandation de chercher à perfectionner le rapprochement des stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants, dans le souci d'améliorer les informations communiquées. Il pourrait être opportun que les services du Siège du PAM examinent cette question et désignent des pôles de responsabilité chargés d'assurer un suivi plus rigoureux de la qualité du rapprochement des données.

1.5 Prêts et emprunts internes: produits alimentaires

38. Par prêts et emprunts internes on entend les emprunts de produits alimentaires entre différents projets du PAM effectués au cours de l'exercice. Il ne devrait donc y avoir aucune différence entre les soldes des prêts internes et des emprunts internes en fin d'exercice. Tout éventuel écart devrait être ajusté avant la fin de l'exercice.

39. Nous avons toutefois constaté un écart non élucidé de 281 937,38 dollars (correspondant à 114,73 tonnes) entre les prêts et les emprunts internes de produits alimentaires, dont les montants sont détaillés ci-après:

Prêts internes: 22 148 507,02 dollars

Emprunts internes: 22 430 444,40 dollars

40. Le PAM a admis que, compte tenu de la nature des comptes, ils devraient être en équilibre; tout est mis en œuvre pour élucider cet écart. Il a aussi été indiqué qu'en 2012, des efforts supplémentaires ont été entrepris en matière de rapprochement et qu'au cours des trois dernières années, l'écart entre les prêts et les emprunts n'a cessé de se réduire. La direction du PAM a proposé de rechercher la cause de cet écart de 114,7 tonnes et d'apurer les soldes des prêts après avoir consulté OSL et les bureaux de pays intéressés.

2. Base de données sur la gestion des actifs

41. Les immobilisations du PAM sont répertoriées dans le fichier d'enregistrement central des actifs (AMR) de WINGS où figurent des renseignements détaillés sur leur acquisition et la source de financement. La base de gestion des actifs (AMD) est une base de données "Oracle" qui sert à assurer le suivi des actifs et les consommables appartenant au PAM. Un dispositif est prévu pour effectuer les rapprochements entre ces deux systèmes.

42. Nous avons examiné le fichier AMR tenu à jour dans WINGS et la base AMD. Une analyse comparée des catégories d'actifs utilisées dans ces deux systèmes, effectuée à l'aide d'outils d'analyse des données, a fait apparaître des anomalies telles que:
- des actifs apparaissant dans le fichier AMR mais pas dans la base AMD
 - des actifs apparaissant dans la base AMD mais pas dans le fichier AMR
 - des erreurs de classification – "Licences et droits" inclus dans les "Autres actifs incorporels"
43. En réponse, le PAM a apporté les éclaircissements qui suivent:
- parfois, il existe un "décalage" dans le temps entre l'achat enregistré par l'intermédiaire de WINGS, qui apparaît dans le fichier AMR, et l'identification physique/enregistrement dans la base AMD.
 - Certains actifs ont été enregistrés dans la base AMD dans les bureaux extérieurs mais pas dans le fichier AMR parce qu'ils ont été inventoriés au cours d'un exercice ultérieur. Ces actifs n'ont pas été enregistrés dans l'AMR, car les comptes étaient clos et également parce qu'ils étaient jugés insignifiants.
 - Il a toutefois été convenu de corriger les erreurs de classification en déplaçant l'élément dans la catégorie d'actifs appropriée.
44. Il a été indiqué que le projet GEMS, actuellement expérimenté au Pakistan, qui permettra d'améliorer encore et de perfectionner le système actuel de rapprochement, devrait faciliter le transfert de toutes les données de la base AMD au nouveau module de gestion du matériel de WINGS. À l'avenir, il devrait donc être possible de suivre et de gérer directement dans WINGS tous les éléments de l'actif (immobilisations et autres).
45. Nous notons que les éléments aujourd'hui identifiés qui ne figurent pas dans le fichier AMR au motif qu'ils sont "insignifiants" n'ont peut-être pas à ce jour une incidence négative significative sur les états financiers. Il est cependant nécessaire de les analyser. Lorsque toutes les données de la base AMD seront transférées au module de gestion des équipements de WINGS, le PAM devra aussi mettre en place une base de données "propre" dans le cadre du projet GEMS.

Recommandation 5

Nous recommandons au PAM de faire le point sur l'ensemble des discordances et des omissions entre la base de données sur la gestion des actifs et le fichier WINGS d'enregistrement central des actifs, moyennant un plan d'action assorti d'un calendrier précis, et de mettre en place une base de données "propre" dans le cadre du projet relatif au module de gestion centralisée des équipements (GEMS), en éliminant tout problème évitable lié au transfert des données.

3. Comptabilisation des produits

46. Un donateur qui verse une contribution au PAM délivre une autorisation de transfert. Lorsqu'elle est délivrée et communiquée au PAM, un numéro de référence unique est attribué à cette autorisation en vue de son enregistrement dans le système. Dans le cadre d'une autorisation donnée, le donateur peut transférer sa contribution en faveur de un ou plusieurs dons au cours de l'année (ou pendant quelques années). Chaque don effectué dans le cadre de cette autorisation est lui aussi identifié par un numéro de don unique.
47. Nous avons contrôlé par sondage la comptabilisation des dons en fonction de l'autorisation de transfert et constaté qu'un important donateur a délivré au PAM une autorisation portant sur 102 947 000 dollars concernant l'opération d'urgence 200457. Cependant, le total des produits provenant du don susmentionné s'est élevé en 2012 à 104 898 913 dollars, selon les informations relatives aux produits enregistrées pour ce don en 2012.
48. Dans ce cas, une faille du système de contrôle lors de la comptabilisation des produits relatifs au don a donc conduit à inscrire un montant supérieur à celui effectivement promis par le donateur. Cette erreur a été corrigée en apportant les modifications voulues aux États financiers.

4. Comptes spéciaux

49. Aux termes de l'article 1.1 du Règlement financier du PAM, l'expression "Compte spécial" désigne un compte établi par le Directeur exécutif aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant. Les comptes spéciaux sont ouverts pour enregistrer des opérations qui ne rentrent pas directement dans l'une des catégories d'activités du PAM.
50. Au 31 décembre 2012, le PAM détenait 28 comptes spéciaux, dont un créé en 2012, à savoir le Compte spécial pour la sécurité. Le tableau ci-après indique la situation des comptes spéciaux au 31 décembre 2012.

| TABLEAU 2 | | | | |
|------------------------|--|--|--|---|
| Rubriques | 2012 (en millions de dollars) | 2011 (en millions de dollars) | Total des produits indiqué dans les États financiers de 2012 (en millions de dollars) | Produits des comptes spéciaux par rapport au total des produits en 2012 (en %) |
| Produits de l'exercice | 139,79 | 176,77 | 4 211,4 | 3,3 |
| Charges de l'exercice | 160,27 | 174,95 | 4 395,7 | 3,6 |
| Mouvements de fonds | 9,07 | 16,99 | - | - |

4.1 Gestion du compte spécial pour l'opération Survie au Soudan

51. Nous avons observé que, malgré la clôture du compte spécial susmentionné en 2006, de nouvelles dépenses d'un montant de 1 999 449,52 dollars ont été imputées à ce compte clos, alors qu'elles auraient dû l'être sur le compte spécial pour les transports aériens. L'erreur de comptabilisation de ces opérations concerne donc aussi bien le compte spécial pour l'opération Survie au Soudan que le compte spécial pour les transports aériens. La direction a indiqué qu'elle était au courant de cette situation et que le redressement comptable requis serait effectué en 2013 afin de transférer le solde débiteur résiduel du compte spécial pour l'opération Survie au Soudan qui est clos. La direction a également assuré que ce redressement serait étayé par une analyse approfondie, dont les résultats seraient documentés.

4.2 Comptabilisation des intérêts dans le compte spécial pour le prêt à long terme

52. Nous avons constaté que les intérêts sur les fonds placés, mis en réserve pour rembourser le prêt à long terme d'un organisme gouvernemental donateur, d'un montant de 5 127 715,79 dollars (410 828,84 dollars pour 2011 et 4 716 886,95 dollars pour 2012), ont été portés au crédit du Fonds général et non pas du compte spécial afférent au prêt à long terme. Les opérations n'ont donc pas été affectées au compte spécial ouvert à cet effet. Nous avons fait valoir que le transfert du Fonds général au compte spécial pour le prêt à long terme des intérêts perçus n'a peut-être aucune incidence sur les paramètres financiers, mais cette pratique est contraire aux méthodes comptables en usage, s'agissant tant du Fonds général que du compte spécial.

53. Il nous a été indiqué que cette erreur s'est produite en raison de problèmes liés à l'utilisation du bon code, qui doivent être résolus "à titre prioritaire" afin de faire en sorte que les intérêts perçus soient comptabilisés au titre du domaine fonctionnel auquel ils se rapportent.

54. La direction du PAM a procédé en conséquence au redressement comptable requis.

4.3 Gestion des ressources provenant du compte spécial pour le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs

55. Ce compte spécial ne doit servir de source de financement qu'en dernier recours et ses ressources doivent être utilisées uniquement pour les activités programmées et, plus précisément, pour couvrir les coûts liés aux contributions en nature sous forme de produits alimentaires apportées par les nouveaux donateurs. En règle générale, les contributions en nature des nouveaux donateurs en faveur de projets réalisés dans leur propre pays ne doivent pas donner droit à un financement provenant du compte spécial, sauf dérogation accordée par la Directrice exécutive.
56. Nous avons noté que, sur une allocation totale de fonds de 8 714 049,50 dollars, un montant de 7 248 595,56 dollars (soit 83 pour cent de l'allocation totale) a servi à couvrir les coûts associés aux contributions sous forme de produits alimentaires des nouveaux donateurs en faveur de projets réalisés dans leur propre pays, moyennant une dérogation accordée par la Directrice exécutive. Le montant élevé des ressources provenant de ce compte spécial allouées en 2012 à des projets exécutés uniquement dans le pays des donateurs semblerait indiquer qu'il a principalement fonctionné par dérogation aux critères régissant les allocations de fonds provenant du compte spécial.
57. La direction du PAM a déclaré que les critères régissant l'utilisation des ressources du compte spécial pour le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs sont actuellement réexaminés, dans le cadre de l'examen des dispositifs de jumelage entrepris par le PAM.
58. La direction a également assuré qu'une procédure d'examen sera mise en place pour tous les comptes spéciaux, afin d'améliorer les contrôles internes.

5. Autres questions

5.1 Gestion de la trésorerie

59. Au cours de la vérification des États financiers de l'exercice précédent, nous avons formulé la recommandation suivante, eu égard à la situation de trésorerie mensuelle moyenne au Siège du PAM.
60. *"Le PAM devrait exploiter les fonctionnalités de WINGS II pour mettre au point un cadre de gestion de trésorerie, de manière à améliorer la qualité des décisions prises concernant la gestion de la trésorerie au PAM"*. Nous avons noté que, vers la fin de l'exercice 2012, la Sous-Division des opérations de trésorerie (RMFTT) a conçu et mis en œuvre un "cadre de prévision des mouvements de trésorerie" exploitant les possibilités offertes par le logiciel SAP en matière de prévision et de gestion de la trésorerie. RMFTT a indiqué que, grâce à ce cadre, le PAM a été en mesure d'établir des mouvements de trésorerie pour l'année entière, de janvier à décembre 2013. Cet élément d'information

devrait faciliter la prise de décisions en matière de gestion de la trésorerie; il devrait être possible d'en évaluer l'utilité à compter de 2014.

61. Au cours de l'exercice 2012, une analyse menée sur deux mois, novembre et décembre, nous a également permis de constater que le solde journalier des comptes bancaires s'était amélioré puisqu'il se situait entre 42 millions de dollars et 139 millions de dollars, contre des montants allant de 49 millions de dollars à 181 millions de dollars en 2011. Le solde mensuel moyen des comptes de caisse pendant quatre mois (février, juin, novembre et décembre) était compris entre 55 millions de dollars et 84 millions de dollars.
62. La direction du PAM ayant commencé à appliquer des mesures nouvelles en 2013, nous examinerons plus avant l'incidence de ces initiatives sur les décisions prises au cours du prochain exercice en matière de gestion de la trésorerie et des placements.

5.2 Prestations dues aux employés: prestations après la cessation de service des principaux dirigeants

63. Il était indiqué au paragraphe 208 de la Note 10.1 afférente aux États financiers que les prestations après la cessation de service des principaux dirigeants ne pouvaient être quantifiées de façon fiable.
64. Suite à notre demande concernant les raisons pour lesquelles il n'était pas en mesure de quantifier ces prestations, le PAM a communiqué les informations appropriées dans la Note 10, en se fondant sur l'évaluation actuarielle.

6. Corrections apportées à la demande du Commissaire aux comptes

65. Au cours de nos travaux d'audit, nous avons signalé certaines modifications au PAM, qui les a apportées, en vue d'améliorer la qualité de l'information financière. Ces modifications sont répertoriées en Annexe. Nous avons reçu l'assurance que les questions exigeant des mesures à long terme recevraient toute l'attention voulue.

VI. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

66. Nous avons examiné l'ensemble des mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations présentées au Conseil d'administration dans notre rapport sur les États financiers des exercices 2010 et 2011.
 - Nous sommes heureux de noter qu'un examen semestriel des mesures prises pour appliquer les recommandations a été instauré, ainsi que des consultations avec le Commissaire aux comptes.

- Nous attendons que des mesures supplémentaires soient prises pour donner suite aux recommandations non encore appliquées concernant: la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et du système LESS (comptes annuels de 2010); l'inclusion d'un plan des ressources dans les processus de planification; l'examen des règles appliquées pour inscrire en charges les transferts monétaires et les bons; l'enregistrement sur une plateforme unique de toutes les recommandations émanant de différentes sources – rapports d'audit interne, rapports du Commissaire aux comptes et rapports d'évaluation (comptes annuels de 2011).
- Dans notre rapport de 2011 sur les opérations du PAM en Somalie, nous avons souligné qu'il convient de mesurer séparément le degré accepté de risque dans le cas des opérations à haut risque et des opérations normales. Nous accueillons avec intérêt l'élaboration par le PAM, en novembre 2012, de la déclaration sur la tolérance au risque, qui est un pas en avant dans la détermination du seuil de tolérance face au risque pour chaque opération future.

67. Nous sommes satisfaits des travaux préparatoires de la Déclaration sur le contrôle interne, dans le cadre desquels les hauts responsables et les services d'audit interne ont donné des assurances suffisantes pour confirmer que les contrôles internes ont fonctionné de manière efficace au PAM pendant l'exercice considéré.

Remerciements

Nous tenons à faire état de l'esprit de coopération dont la direction et les fonctionnaires du PAM ont fait preuve au cours de nos vérifications.



Vinod Rai

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

Commissaire aux comptes

New Delhi, Inde

Le 5 avril 2013

Annexe

Modifications apportées par le PAM aux États financiers à la demande du Commissaire aux comptes

1. Modification du montant des produits (réduction de 1,95 million de dollars) – État I et État II:

| | VERSION INITIALE <i>(en millions de dollars)</i> | VERSION MODIFIÉE <i>(en millions de dollars)</i> |
|-----------------------------------|--|--|
| État I – Contributions à recevoir | 1 725,9 | 1 723,9 |
| État II – Total des produits | 4 213,4 | 4 211,4 |

La rectification ci-dessus a également eu une incidence sur les notes suivantes:

Note 2.3 – Contributions à recevoir

Note 2.13 – Instruments financiers

Note 2.14 – Soldes des fonds et réserves

Note 3 – Produits

Note 7 – Information sectorielle

2. Modification de la description des autres produits – Note 3.5 et paragraphe 165:

VERSION INITIALE

| Note 3.5 – Autres produits | 2012 | 2011 |
|--|-------------|-------------|
| Produits des activités relevant des comptes spéciaux | 78,6 | 89,3 |
| Produits accessoires | 21,9 | 23,3 |
| Total des autres produits | 100,5 | 112,6 |

Paragraphe 165 – Au cours de l'exercice 2012, le produit des activités relevant des comptes spéciaux a représenté un total de 78,6 millions de dollars (89,3 millions de dollars au 31 décembre 2011); il s'agit principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le Bureau d'appui en situation d'urgence sur le terrain. Le PAM a perçu à titre de produits accessoires un montant de 21,9 millions de dollars (23,3 millions de dollars au 31 décembre 2011) comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

VERSION MODIFIÉE**Note 3.5 – Autres produits**

| | | |
|--|-------|-------|
| Produits de la fourniture de biens et services | 78,6 | 89,3 |
| Produits accessoires | 21,9 | 23,3 |
| Total des autres produits | 100,5 | 112,6 |

Paragraphe 165 – Au cours de l'exercice 2012, les autres produits perçus se sont montés à 100,5 millions de dollars, dont 78,6 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (89,3 millions de dollars au 31 décembre 2011) et 21,9 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (23,3 millions de dollars au 31 décembre 2011). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le Bureau d'appui en situation d'urgence sur le terrain. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

3. Modification visant à porter les intérêts sur les placements (5,1 millions de dollars) au crédit du compte spécial approprié:

Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de 2012 étant donné qu'elle ne concerne que le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux.

4. Quantification des prestations après cessation de service des principaux dirigeants:

VERSION INITIALE

1. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
2. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service (Note 2.11), qui sont semblables à celles des autres employés. Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable.
3. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

VERSION MODIFIÉE

1. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels, les prestations dues après la cessation de service, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
2. Les principaux dirigeants ont droit à des prestations après la cessation de service et à d'autres prestations à long terme, qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces prestations dues aux employés sont exposées dans la note 2.11. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
3. En outre, les tableaux figurant aux Notes 10.1 et 10.2 ont été modifiés afin d'y inclure le montant des prestations après cessation de service dans la colonne "Indemnités et prestations" pour les fonctionnaires suivants:
 - Principaux dirigeants (ajout de 0,1 million de dollars pour 2012 et de 0,1 million pour 2011)
 - Autres membres de la haute direction (ajout de 0,4 million de dollars pour 2012 et de 0,4 million pour 2011)

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|--------|--|
| AAP | budget administratif et d'appui aux programmes |
| AMD | base de gestion des actifs |
| AMR | fichier d'enregistrement central des actifs |
| CAD | coûts d'appui directs |
| CAI | coûts d'appui indirects |
| CII | Compte d'intervention immédiate |
| COD | coûts opérationnels directs |
| COMPAS | Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits |
| DCI | Déclaration sur le contrôle interne |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| GEMS | module de gestion centralisée des équipements |
| IPSAS | Normes comptables internationales du secteur public |
| LESS | Système d'appui à la gestion logistique |
| MACAD | Mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs |
| MSCI | <i>Morgan Stanley Capital International</i> |
| PACE | programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences |
| STRIPS | <i>Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities</i> |
| TVA | taxe sur la valeur ajoutée |